

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR CELTA AGISSANT DE CONCERT AVEC
M. BERNARD ROSSMANN ET SOFPO**

PRESENTEE PAR



**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA
SOCIETE SICAL**



Le présent document relatif aux autres informations de SICAL a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juillet 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de SICAL.

Le présent document complète la note en réponse visée par l'Autorité des marchés financiers le 23 juillet 2013 sous le numéro 13-393, en application d'une décision de conformité en date du 23 juillet 2013 relative à l'offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire sur les titres de la Société SICAL (l'« Offre ») initiée par CELTA agissant de concert avec M. Bernard ROSSMANN et SOFPO.

Le présent document est disponible sur les sites Internet de SICAL (www.sical.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenue sans frais auprès de : ARKEON Finance, 27 rue de Berri, 75008 Paris

Sommaire

1. Présentation de SICAL	3
1.1 Renseignements concernant SICAL	3
1.1.1 Forme juridique	3
1.1.2. Siège social.....	3
1.1.3 Exercice social	3
1.1.4 Objet social	3
1.1.5 Durée.....	4
1.2 Renseignements concernant le capital social de SICAL.....	4
1.2.1 Capital social	4
1.2.2 Forme des actions	4
1.2.3 Droits attachés à chaque action	4
1.2.4 Répartition du capital social	5
1.2.5 Titres donnant accès au capital.....	5
1.2.6 Instruments financiers non représentatifs du capital	5
1.2.7 Pacte d'actionnaires.....	5
1.3 Administration et direction de la Société	6
1.3.1 Présidence et représentation	6
1.3.2 Commissaires aux comptes.....	6
1.4 Activités de la Société	7
2. Rapport financier relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012	8
2.1 Rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du Groupe sur l'exercice 2012 présenté à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013	8
2.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)	21
2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2012)	27
2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2012)	57
3. Evènements récents et informations complémentaires	139
3.1 Communiqués de presse de la Société publiés depuis la parution de son rapport annuel ...	139
3.2 Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013	159
4. Attestation des personnes responsables de l'information relative à SICAL	163

1. Présentation de SICAL

1.1 Renseignements concernant SICAL

1.1.1 Forme juridique

SICAL est une Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 575 780 028.

1.1.2. Siège social

Le siège social de SICAL est situé à

69, rue du Docteur Pontier
62 380 Lumbres

1.1.3 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.1.4 Objet social

SICAL a pour objet social :

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

La société a pour objet la fabrication et la transformation des papiers, cartons, matières plastiques et toutes autres matières tant en France qu'à l'Etranger, et notamment :

1. La fabrication et la commercialisation des emballages en papier, en carton en matière plastique ou en toute autre matière,
2. L'étude de techniques nouvelles et de leurs applications industrielles et commerciales, la construction, l'achat, la vente et l'exploitation d'usines de fabrication d'emballages de papiers, de cartons, de matières plastiques et de toutes autres matières,
3. La création, la fabrication et l'installation de tous appareils nécessaires à l'exploitation desdites techniques et usines,
4. L'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la cession de toutes marques, licences et brevets,
5. La participation, sous toutes ses formes, dans toutes sociétés, syndicats, consortiums ou associations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social,
6. L'acquisition, la location, la prise à bail de toutes constructions, terrains et immeubles ainsi que de tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'objet de la société,
7. Le négoce de biens immobiliers et le négoce de biens et droits industriels et commerciaux,
8. Et généralement toutes opérations et entreprises industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

1.1.5 Durée

La durée de la Société expirera le 30 juin 2048, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

1.2 Renseignements concernant le capital social de SICAL

1.2.1 Capital social

Le capital social de la Société est fixé à 11 105 752,91€. Il est divisé en 3.665.265 actions de 3,03 euros de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie. Les actions de la Société sont admises sur le compartiment Alternext de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000063653.

1.2.2 Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, la société peut demander à l'organisme compensateur des valeurs mobilières le nom, ou la dénomination sociale, s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse, la nationalité, des détenteurs d'actions, ou des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées Générales, ainsi que la quantité d'actions ou de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions ou les titres peuvent être frappés.

1.2.3 Droits attachés à chaque action

Un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Enfin, ce droit de vote reste attaché aux actions concernées s'il y a transmission par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et par les présents statuts, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent être cotées sur la même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la société ou d'une réduction de capital ; toutefois, il n'y aura pas lieu à cette prise en

charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachés des droits différents.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer ce droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

1.2.4 Répartition du capital social

Le tableau ci-après présente la répartition du capital de la Société depuis le 12 avril 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
M. Bernard ROSSMANN	75 526	2,06%	151 052	2,49%
SOFPO	2 363 806	64,49%	4 366 247	72,03%
CELTA	1 025 523	27,98%	1 262 918	20,84%
Sous-total concert (M. Bernard ROSSMANN + SOFPO + CELTA)	3 464 855	94,53%	5 780 217	95,36%
Flottant	200 410	5,47%	281 223	4,64%
TOTAL	3 665 265	100%	6 061 440	100%

Nb : le pourcentage des droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

1.2.5 Titres donnant accès au capital

Il n'existe à l'exception des actions composant le capital, aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de SICAL.

1.2.6 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

1.2.7 Pacte d'actionnaires

Néant.

1.3 Administration et direction de la Société

1.3.1 Présidence et représentation

Monsieur Jean-Marie PAULTES remplit la fonction de Président Directeur Général.

Monsieur Bernard ROSSMANN est Directeur Général Délégué.

Monsieur Thibault WAYMEL est Directeur Général Délégué.

Monsieur Frédéric DUFOUR est Directeur Général délégué.

1.3.2 Commissaires aux comptes

Co-commissaires aux comptes titulaires :

- AACE -10 rue de Florence, 75008 PARIS;
- INSTITUT RHENAN D'EXPERTISE COMPTABLE - 1 D rue des Frères Lumières 67021 Eckbolsheim

Co-Commissaires aux comptes suppléants :

- AACE- Auditeurs Associés Consultants Européens, 10 rue de Florence, 75008 PARIS ;
- INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS - IEAC SAS - 1 D rue des Frères Lumières 67021 Eckbolsheim.

1.4 Activités de la Société

Le groupe SICAL est le premier producteur français d'emballages en carton ondulé en Europe et en Afrique. L'environnement économique pèse très fortement sur l'activité du carton ondulé. Le maintien du volume d'activité se fait au détriment des prix moyens de vente.

Le groupe met en œuvre des mesures pour redresser l'exploitation afin d'assurer la compétitivité et la rentabilité de son offre.

2. Rapport financier relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012

2.1 Rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du Groupe sur l'exercice 2012 présenté à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013

◆ COMPTES SOCIAUX ◆

Au cours de l'exercice 2012, l'activité des quatre départements de la société SICAL s'est déroulée comme suit :

ACTIVITE

DONNEES ANALYTIQUES

Département Carton Ondulé / Ce département représente 56% du volume d'activité globale.

L'augmentation du volume est affectée d'une baisse du prix moyen de vente ce qui ne permet d'enregistrer qu'un chiffre d'affaires en progression de 3% par rapport à 2011.

La hausse des coûts de production et de structure, conjuguée à la baisse du prix moyen de vente entraîne un recul du résultat d'exploitation de 43%.

Département Papier / Ce département représente 33% du volume d'activité globale.

Sous l'effet de la baisse du volume et du prix moyen de vente, le chiffre d'affaires est en recul de 19% par rapport à 2011.

Le recul du coût matière compense moins de la moitié de la baisse du prix de vente, l'énergie est en hausse de 23%. Il s'en suit un résultat d'exploitation négatif représentant 19% du chiffre d'affaires.

Département Plastique / Ce département représente 1% du volume d'activité globale.

Le volume augmente et les prix de vente se sont appréciés, aussi le chiffre d'affaires est en hausse de 6% par rapport à 2011.

Département Transformateur / Ce département représente 10% du volume d'activité globale.

Le volume et le prix moyen de vente sont en baisse. Le chiffre d'affaires recule de 5% par rapport à 2011.

Le résultat d'exploitation demeure négatif et représente 2% du chiffre d'affaires.

DONNEES SOCIALES

Le chiffre d'affaires global de la société s'est élevé à 84 245 K€ contre 85 224 K€ en 2011; -1.1%.

Le résultat d'exploitation est négatif. Le résultat net est de 161 K€ contre 4 057 K€ à la clôture 2011.

PERSPECTIVES POUR 2013

Des mesures vigoureuses pour redresser l'exploitation ont été mises en place au cours du premier trimestre 2013. Elles porteront effet au cours des trimestres suivants.

L'environnement économique pèse fortement sur l'activité carton ondulé. Le maintien du volume d'activité se fait au détriment des prix moyens de vente. L'évolution des volumes, des prix de vente et des coûts n'offre pas de réelle visibilité. Toutefois, les mesures engagées vont redonner compétitivité et rentabilité à cette activité, et les résultats budgétisés demeurent positifs.

Le volume du département papier connaîtra une légère progression. L'évolution des prix matières et des prix de vente tend vers l'équilibre.

Le volume du département plastique se stabilisera par rapport à 2012. L'évolution du binôme prix de vente/coût matière dégage des marges supérieures à celles de 2012. Le résultat s'en trouvera amélioré.

Le département transformateur enregistre une hausse de son volume, mais une baisse de son chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation est négatif à fin mars 2013. Les activités Distripackaging et Négoces sont en développement.

Au global, malgré un environnement difficile et incertain, le résultat d'exploitation devrait demeurer positif.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas lieu de signaler d'événements postérieurs à la clôture.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le bureau d'études Recherches et Développement conçoit et développe des emballages industriels correspondants aux besoins de chacun de ses clients. De manière prospective, il étudie également de nouvelles formes d'emballages susceptibles d'être retenues par l'utilisateur final. L'activité en matière d'études Recherches et Développement est quotidienne ; elle peut éventuellement donner lieu au dépôt de brevets.

INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Les investissements 2012 se sont élevés, après imputation des en cours et avances à la clôture précédente, à 702 K€ auxquels il convient d'ajouter 5 335 K€ d'en cours et d'avances sur immobilisations à la clôture du présent exercice. Tous les départements de Sical ont bénéficié d'investissements.

ENDETTEMENT SICAL

Le ratio d'endettement (dettes financières sur capitaux propres plus autres fonds propres) de votre société ressort à 26% contre 19% en 2011.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont augmenté de 6 773 K€, passant de 15 634 K€ à 22 407 K€.

INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs / L'effectif moyen est de 457 personnes en 2012 contre 439 en 2011.

Rémunérations / Les salaires et traitements comptabilisés en 2012 s'élèvent à 16 275 512 € contre 15 718 326 € pour l'exercice 2011.

Participation / La participation est nulle.

PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

La provision pour médailles du travail s'élève au 31 décembre 2012 à un montant de 358 K€ contre 252 K€ au 31 décembre 2011.

DECOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE
--

Pour répondre à l'obligation prévue à l'article L 441-6-1 alinéa 1 du code de commerce et conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous le tableau de la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Les informations sont données en K€.

Dates d'échéances	Montants au 31/12/2012	Dates d'échéances	Montants au 31/12/2011
Echues	11	Echues	61
Du 01 au 15/01/2012	2 978	Du 01 au 15/01/2011	2 935
Du 15 au 31/01/2012	1 222	Du 15 au 31/01/2011	1 554
Du 01 au 15/02/2012	2 804	Du 01 au 15/02/2011	2 470
Du 15 au 28/02/2012	606	Du 15 au 28/02/2011	494
Du 01 au 15/03/2012	174	Du 01 au 15/03/2011	140
Du 15 au 31/03/2012	64	Du 15 au 31/03/2011	149
Total des échéances	7 859	Total des échéances	7 803

RESULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers de l'exercice 2012, comparés à ceux de l'exercice précédent, s'établissent comme suit :

EN EUROS	2012	2011	# 12/11
Résultat d'Exploitation avant dotation aux amortissements et provisions	1 196 590	4 834 738	- 75%
dotation de l'exercice aux amortissements	- 1 600 503	- 1 609 442	
dotation de l'exercice aux provisions	- 153 750	- 153 961	
Résultat d'Exploitation après dotation aux amortissements et provisions	-557 663	3 071 335	- 118%
Résultat financier	-52 014	2 076 612	
Résultat Courant	- 609 677	5 147 947	- 112%
Résultat exceptionnel	+ 638 201	- 778 324	
Participation	0	- 90 479	
Impôts sociétés	+ 132 199	- 221 751	
Résultat Net Comptable	160 723	4 057 393	- 96%
Capacité d'autofinancement	900 866	3 504 126	-74%
Soit en % du C.A.	1.1%	4.1%	

Le résultat d'exploitation avant amortissements et provisions baisse de 75% et s'élève à + 1 196 590 €.

Le résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et provisions ressort à - 557 663 €. Il baisse de 118%.

Le résultat financier ressort à - 52 K€ contre + 2 077 K€ pour l'exercice 2011 ; le résultat 2011 intégrait une reprise pour dépréciation de titres de participation, devenue inutile, pour 2 500 K€.

En 2012, le résultat exceptionnel enregistre notamment une reprise de provision pour risque devenue obsolète pour 567 K€.

Le résultat net comptable de l'exercice 2012 ressort à + 161 K€ contre + 4 057 K€ pour l'exercice 2011.

La capacité d'autofinancement représente 1,1% du chiffre d'affaires.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	+160 722.84 €
Report à nouveau antérieur	<u>+2 114 286.69 €</u>
Bénéfice distribuable	+2 275 009.53 €

Affecté/

Réserve légale.....(plafond atteint)

Autres réserves.....0 €

Dividende (0.20 € par action)..... -733 053.00 €

Report à nouveau 1 541 956.53 €

Il est proposé la distribution d'un dividende de 0.20€ par action. Ce dividende sera payable à compter du 1^{er} juillet 2013.

Il est signalé que la loi de finance 2013 modifie la fiscalité des dividendes mis en paiement à compter du 1^{er} janvier 2013. Ainsi, elle supprime l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire et l'abattement annuel forfaitaire de 1 525 € ou 3 050 €.

Par conséquent, les personnes fiscalement domiciliées en France soumettent l'ensemble de ces revenus au barème progressif après abattement de 40 %. De plus, ces derniers seront soumis à un prélèvement à la source de 21 % calculé sur le montant brut des distributions. Ce prélèvement effectué par l'organisme payeur n'est pas libératoire. Il constitue un acompte à imputer sur l'impôt sur le revenu dont l'excédent sera le cas échéant remboursé.

La loi ouvre la possibilité pour les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à certains seuils de demander d'être dispensés du versement de cet acompte.

Il est également rappelé que les prélèvements sociaux de 15.5 % applicables sur les dividendes versés à ces mêmes actionnaires, personnes physiques, sont retenus à la source.

Rappel des dividendes antérieurs

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

- Exercice 2009 : 0.25 €
- Exercice 2010 : 0.30 €
- Exercice 2011 : 0.30 €
- Exercice 2012 : 0.20 € (projet)

◆ COMPTES CONSOLIDES ◆

Nous vous rappelons que les comptes consolidés de votre société sont présentés selon les normes IFRS.

Le chiffre d'affaires hors taxes global consolidé du Groupe pour l'exercice 2012 s'est élevé à 210 252 K€ contre 206 596 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2% du fait de l'accroissement du volume vendu.

	Année 2012	Année 2011	en %	Part dans le chiffre d'affaires	
	En K€	En K€		2012	2011
Pôle SICAL	80 015	78 978	+ 1.3%	36.9%	37.3%
Pôle VALSCIUS	19 763	20 510	- 3.6%	9.1%	9.7%
Pôle Afrique	32 258	27 359	+ 17.9%	14.9%	12.9%
Pôle Rawibox	16 304	16 144	+1.0%	7.5%	7.6%
Pôle Kadem	18 238	20 317	- 10.2%	8.4%	9.6%
Pôle Roumanie	50 311	48 329	+4.1%	23.2%	22.9%
<i>Opérations inter Pôle</i>	- 6 635	- 5 041			
TOTAL CONSOLIDE	210 252	206 596	+ 1.8%		

Les investissements globaux du Groupe pour l'exercice 2012 se sont élevés à 10 543 K€, incluant 4 239 K€ d'avances et acomptes sur immobilisations corporelles, contre 9 268 K€ en 2011.

Le résultat opérationnel du groupe SICAL pour l'exercice 2012 ressort à + 12 295 K€ contre + 7 847 K€ pour l'exercice 2011 et le résultat net consolidé ressort à + 3 682 K€ alors qu'il était de + 3 410 K€ au 31 décembre 2011.

Le résultat opérationnel 2012 est affecté par la dépréciation des actifs d'Ambro liés à la production de papier Kraft pour - 31 860 K€, suite à la décision de son arrêt définitif et par la réévaluation des terrains d'Ambro pour + 43 263 K€.

Ces résultats sont le reflet de l'activité et des résultats de Sical et de ses filiales, que nous détaillons ci-dessous :

◆ INFORMATIONS SUR LES FILIALES ◆

Vous trouverez ci-dessous le détail des résultats sociaux de chacune des sociétés composant le Groupe SICAL:

NB : les informations 2013 proviennent des données analytiques du Groupe.

- FRANCE -

POLYPOR (filiale Sical à 50%)

En 2012, le chiffre d'affaires a progressé de 3.5% et s'établit à 4 899 K€. Le résultat net est positif à + 37 K€ contre - 131 K€ pour l'exercice précédent.

A fin mars 2013, dans un contexte économique toujours difficile, le chiffre d'affaires est en diminution de 1% et le résultat net est positif (6 K€).

NORD CARTON (filiale Sical à 100%)

En 2012, Nord Carton a vu son volume et son chiffre d'affaires progresser de 3% par rapport à 2011 ; ce dernier s'établit à 8 591K€. Le résultat net passe de + 241 K€ en 2011 à + 223 K€ en 2012, soit - 7%.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires baisse de 5% sous l'effet de la baisse du volume. Le résultat d'exploitation baisse de 35% par rapport à celui du premier trimestre 2012.

- EUROPE -

SERVIBOX (filiale Sical à 78,23%)

En 2012, le chiffre d'affaires est en recul de 1.7% par rapport à 2011, et s'établit à 13 305 K€.

Le résultat net est en légère baisse passant de + 65 K€ à fin 2011 à + 51 K€ à fin 2012.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires progresse de 2%, bien que le volume se contracte de 1%. Le résultat d'exploitation est légèrement positif à +0.5% du chiffre d'affaires.

KADEM (filiale Sical à 99%)

En 2012, le chiffre d'affaires de Kadem en est baisse de 10% et s'établit à 18 238 K€ contre 20 324 K€ en 2011.

Le résultat net à fin décembre 2012 s'établit à - 680 K€, contre - 12 K€ en 2011 après abandon de créance de 900 K€.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires baisse de 1% malgré une hausse du volume de 10%. Le résultat d'exploitation demeure négatif, et représente 5.9% du chiffre d'affaires.

RAWIBOX (filiale Sical à 99.77%)

En 2012, le chiffre d'affaires progresse de 1% par rapport à 2011 et s'établit à 16 305 K€.

Le résultat net s'apprécie à + 1 217 K€ contre + 1 086 K€ pour l'exercice précédent.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires se contracte de 7% sous l'effet d'une baisse de volume de 9%. Le résultat d'exploitation enregistre baisse de 7.8% et représente 8.3% du chiffre d'affaires.

ROMCARTON (filiale Sical à 99,98%)

En 2012, le chiffre d'affaires est en léger recul de 1% par rapport à 2011 et s'établit à 26 887 K€. Le résultat net ressort à + 392 K€ contre - 4 993 K€ pour l'exercice 2011. La perte enregistrée en 2011 provient d'une opération de réorganisation financière entre ROMCARTON et SICAL concernant la participation dans AMBRO.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires progresse de 17% sous l'effet de l'accroissement du volume de 16%. Le résultat d'exploitation devient positif et représente 4.4% du chiffre d'affaires.

AMBRO (filiale à 100%)

En 2012, le chiffre d'affaires progresse de 3.8% par rapport à 2011 et s'établit à 37 942 K€.

Le résultat net est en hausse et ressort à 6 058 K€ contre 2 017 K€ en 2011.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires progresse de 11%. Le résultat d'exploitation demeure positif mais se contracte de 21%, représentant 3.3% du chiffre d'affaires.

- AFRIQUE -

SONACO (filiale Sical à 85,27%)

En 2012, le chiffre d'affaires progresse de 21% par rapport à 2011 et s'établit à 21 592 K€.

Le résultat net est en retrait par rapport à l'exercice précédent à - 2 061 K€ contre - 610 K€ pour l'exercice précédent, qui comprenait un résultat sur cession d'actif de + 838 K€.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires progresse de 16%. Le résultat d'exploitation est positif et représente 1.1% du chiffre d'affaires.

SONACEB (filiale Sical à 65.66%)

En 2012, le chiffre d'affaires progresse de 4.4% par rapport à 2011 et s'établit à 2 218 K€. Le résultat net est en retrait et passe de + 100 K€ pour 2011 à + 35 K€ pour 2012.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires est en retrait de 10%. Le résultat d'exploitation est positif, en progression de 50% par rapport à celui de fin mars 2012.

SONAPACK (filiale Sical à 85.27%)

En 2012, le chiffre d'affaires progresse de 13% par rapport à 2011 et s'établit à 10 152 K€. Le résultat net s'élève à - 605 K€ pour 2012, contre - 309 K€ en 2011. En 2012, le résultat est impacté par des pertes de change nettes à hauteur de 1 001 K€, alors qu'en 2011, il enregistrait un gain de change net de 168 K€.

A fin mars 2013, le chiffre d'affaires progresse de 13%, sous l'effet essentiellement de la hausse du volume. Le résultat d'exploitation est positif et représente 2.3% du chiffre d'affaires.

PERSPECTIVES POUR 2013

Au cours du premier trimestre 2013, l'activité carton ondulé progresse de 4% par rapport au premier trimestre 2012. L'environnement économique pèse fortement sur cette activité. Le maintien du volume se fait au détriment des prix moyens de vente. L'évolution des volumes, des prix de vente et des coûts n'offre pas de réelle visibilité. Toutefois, les mesures engagées au niveau de SICAL, les niveaux d'activité des pays de l'Europe de l'Est et de l'Afrique vont consolider la rentabilité à cette activité, et les résultats budgétisés demeurent positifs.

L'activité papetière baisse de 1% au premier trimestre 2013 par rapport à celui de 2012.

Pour l'année 2013 et malgré un environnement difficile et incertain, le résultat d'exploitation devrait se maintenir à un niveau acceptable.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

AUGMENTATION DE CAPITAL

KADEM envisage d'augmenter son capital au cours du premier semestre 2013. SICAL pourrait être amenée à y souscrire.

ACTIONNARIAT

Conformément à l'article 356, alinéa 3 de la loi du 12 juillet 1985, vous trouverez ci-dessous un tableau précisant l'identité des actionnaires ou groupes d'actionnaires possédant plus de 5% du capital de votre société au 31 décembre 2012 :

<u>AU 31 DECEMBRE 2011</u>	<u>Actions</u>	<u>%</u>	<u>Droits de vote</u>	<u>%</u>
Société CELTA	973 307	26.55%	1 210 702	20.19%
Société SOFPO	2 363 806	64.49%	4 275 446	71.30%

<u>AU 31 DECEMBRE 2012</u>	<u>Actions</u>	<u>%</u>	<u>Droits de vote</u>	<u>%</u>
Société CELTA	993 523	27.11%	1 230 918	20.30%
Société SOFPO	2 363 806	64.49%	4 366 247	72.03%

JETONS DE PRESENCE SICAL

Nous proposons à l'Assemblée d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale à titre de jetons de présence d'un montant de 25 000 € pour l'exercice 2013 en cours, et les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement, engagées au cours de l'exercice, se sont élevées à 73 929 € et que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 24 640 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexes au présent rapport : Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2012, Délégations de pouvoir.

ANNEXE 1 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
--

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Jean-Marie PAULTES

75, rue de la Croix de Monjoux

33170 GRADIGNAN

ADMINISTRATEUR

et Directeur Général Délégué

Monsieur Bernard ROSSMANN

6 rue du Moulin

68 160 STE CROIX AUX MINES

AUTRES FONCTIONS

Président Directeur Général

SOFPO

Directeur Général

CELTA

AUTRES FONCTIONS

Président du Conseil de Surveillance

ROSSMANN SAS

Président du Conseil d'Administration

CELTA

Membre du Conseil de Surveillance

RAWIBOX (Pologne)

Administrateur

CARTONNAGES DINÉ

SOFPO

PAPETERIE DE GIROUX

KADEM (Espagne)

SERVIBOX (Belgique)

ROMCARTON (Roumanie)

AMBRO (Roumanie)

SONACEB (Burkina Faso)

SONACO (Côte d'Ivoire)

SONAPACK (Ghana)

PPBCI (Côte d'Ivoire)

ADMINISTRATEURS

Monsieur Jacques JOUËT-PASTRÉ

Domaine Pailheret

13530 TRET

Monsieur Fabrice ROSSMANN

53 route de Ste Marie aux Mines

67730 CHATENOIS

AUTRES FONCTIONS

Vice-Président du Conseil de Surveillance

ROSSMANN SAS

Administrateur

ROMCARTON (Roumanie)

SONACO (Côte-d'Ivoire)

SONACEB (Burkina Faso)

Membre du Conseil de Surveillance

RAWIBOX (Pologne)

Membre du Conseil de Surveillance de

ROSSMANN SAS

Président du DIRECTOIRE

RAWIBOX (Pologne)

Président du Conseil d'Administration

SONACO (Côte d'Ivoire)

SONACEB (Burkina Faso)

SONAPACK (Ghana)

PPBCI (Côte d'Ivoire)

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

NON ADMINISTRATEUR

Monsieur Dominique BRUMENT

59 allée des Aubépines
62152 HARDELOT

AUTRES FONCTIONS

Président

NORD CARTON SASU
SERVIBOX (Belgique)

Gérant

POLYPOR



ANNEXE 2 – DELEGATIONS DE POUVOIRS

Les principales opérations juridiques de l'exercice ont été les suivantes :

1 / Autorisations conférées au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, les tableaux ci-après exposent utilisation au cours de l'exercice 2012 écoulé des délégations en cours de validité au cours de cet exercice. Il est rappelé que chaque assemblée générale mixte conférant des autorisations et des délégations au conseil d'administration annule toutes les autorisations et délégations précédentes.

1.1. Autorisations conférées par l'assemblée générale mixte du 22 juin 2012 restées valables jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013

(I) AUTORISATIONS D'AUGMENTER LE CAPITAL

Autorisations	Résolution	Date d'expiration	Utilisation en 2012
Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créances	7 ^e résolution	21/08/2014	Aucune
Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créances dans le cadre d'une offre au public	8 ^e résolution	21/08/2014	Aucune
Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créances dans le cadre d'un placement privé	9 ^e résolution	21/08/2014	Aucune
Autorisation pour le conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres à émettre pour les augmentations de capital avec suppression ou maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite de 15 %.	10 ^e résolution	21/08/2014	Aucune

2.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE:

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la Société ROSSMANN

Votre Conseil d'Administration, au cours de sa séance du 23 octobre 2012, a autorisé la refacturation à la société ROSSMANN SAS d'une quote-part des frais d'activité Grands Comptes sur la base forfaitaire de 350.000 Euros par an à compter du 1^{er} janvier 2012.

Administrateurs concernés : Messieurs Jacques JOUET-PASTRE, Bernard ROSSMANN et Fabrice ROSSMANN.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE :

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Société AMBRO

- Contrat de prestations couvrant :
 - ✓ la Direction générale de l'entreprise ;
 - ✓ l'assistance, la coordination et la supervision des aspects techniques ;
 - ✓ la supervision de la production et du contrôle qualité des biens produits ;
 - ✓ l'assistance dans le domaine commercial par l'établissement des stratégies et politiques de marketing, communication, relations publiques et recherche de clientèle ;
 - ✓ le conseil en matière de contrôle de gestion.

Les sommes facturées, à ce titre, à votre filiale pour l'exercice 2012 se sont élevées à 300.000 Euros.

- Conventions de crédit ne portant pas d'intérêt et soumises à conditions de remboursement :
 - a. convention en date du 2 mai 2005, d'un montant de 1.321.385 Euros. Au 31 décembre 2012, l'avance s'élève à 757.470 Euros,
 - b. conventions en date du 26 septembre 2005, d'un montant de 1.840.000 Euros et en date du 15 janvier 2007, d'un montant de 4.000.000 Euros. Ce dernier crédit a été, au cours de l'exercice 2012, entièrement utilisé pour la libération de la souscription à une augmentation de capital de la Société AMBRO d'un montant total de 10.850.000 euros. Au 31 décembre 2012, seule demeure l'avance de 1.840.000 euros.
Ces avances, consenties pour une durée indéterminée, ne pourront faire l'objet d'un remboursement, qu'à la condition que les capitaux propres de votre filiale restent supérieurs au capital social après ledit remboursement.
 - c. conventions en date du 4 novembre 2005, d'un montant de 1.281.045 Euros, en date du 21 novembre 2005, d'un montant de 1.200.000 Euros et en date du 1^{er} décembre 2005, pour un montant total de 1.969.600 Euros.
Ces avances, consenties pour une durée initiale prenant fin au 31 décembre 2007 ne pourront faire l'objet d'un remboursement, qu'à la condition que les capitaux propres de votre filiale restent supérieurs au capital social après ledit remboursement.

Au 31 décembre 2012, aucun remboursement n'est intervenu.

- Convention de crédit d'un montant de 1.240.984 Euros, en date du 15 mai 2006 avec une modification en date du 17 octobre 2006. Cette avance ne sera remboursable, que si les capitaux propres de votre filiale restent supérieurs au capital social après ce remboursement. Elle ne bénéficie pas d'intérêts, à la condition expresse que les capitaux propres d'**AMBRO** soient inférieurs à la moitié du capital social. Dans le cas contraire, cette avance serait assortie d'un intérêt de 4 % l'an. Au 31 décembre 2012, aucun remboursement n'a été effectué et aucun intérêt n'a été calculé.
- Convention de crédit de 7.000.000 Euros en date du 14 mai 2007 avec un avenant en date du 18 juillet 2007 et convention de crédit de 1.500.000 Euros en date du 3 juillet 2007 avec un avenant en date du 18 juillet 2007. Ces crédits ont une durée indéterminée et leur remboursement ne peut intervenir que si les capitaux propres d'**AMBRO** sont supérieurs au capital social. Ils ne produiront pas d'intérêts dans l'immédiat. Au cours de l'exercice 2012, le crédit de 7.000.000 d'euros, a été utilisé à hauteur de 6.850.000 euros, pour la libération du solde de la souscription à l'augmentation de capital évoqué ci-avant. Au 31 décembre 2012, les soldes respectifs des présentes conventions s'élèvent à 150.000 euros pour la convention du 14 mai 2007 et 1.500.000 euros pour celle du 3 juillet 2007.

Avec la Société CELTA

Les avances en compte courant bloqué consenties à **SICAL** sont demeurées inchangées à 3.048.980 Euros au 31 décembre 2012.

La rémunération de ces avances, au taux maximum fiscalement déductible, soit 3.39 % l'an pour l'exercice 2012, représente une charge pour votre Société de 103.360 Euros pour 2012.

Avec la Société DINE

L'avance en compte courant consentie à **SICAL** demeure inchangée à 1.000.000 Euros. Cette avance est remboursable sur simple appel du prêteur.

Les intérêts, calculés au taux au maximum fiscalement déductible, soit 3.39 % l'an pour l'exercice 2012 représentent une charge pour SICAL de 33.900 Euros pour l'exercice écoulé.

Avec la Société KADEM MONTBLANC

Le total des avances en compte courant de votre Société à sa filiale s'élèvent au 31 décembre 2012 à 5.954.594 Euros après prise en compte des intérêts acquis au 31 décembre 2012.

Les conventions de crédit signées entre les sociétés mentionnent en outre deux conditions de remboursement : les fonds seront bloqués au minimum deux ans et le remboursement à compter de cette date ne pourra s'opérer que si les capitaux propres après remboursement restent supérieurs à 1 million d'euros et/ou aux 2/3 du capital social. Cette deuxième condition n'est pas levée au 31 décembre 2012.

Les intérêts, calculés au taux de 4 % l'an, s'élèvent pour l'exercice 2012 à 229.023 Euros.

Avec la Société NORD CARTON

- Le prêt consenti par votre filiale **NORD CARTON**, d'un montant de 650.000 Euros, est resté inchangé au 31 décembre 2012.
Les intérêts facturés au titre de l'exercice 2012 par **NORD CARTON**, calculés au taux maximum fiscalement déductible, soit 3.39 % l'an pour l'exercice 2012, s'élèvent à 22.035 Euros.
- Facturation, par votre Société, d'honoraires de gestion et d'assistance technique pour un montant de 60.000 Euros HT au titre de l'exercice 2012.

Avec la Société POLYPOR

- Les avances en compte courant consenties par votre filiale **POLYPOR** d'un montant de 800.000 Euros demeurent inchangées au 31 décembre 2012.
Les intérêts, calculés au taux maximum fiscalement déductible, soit 3.39 % l'an pour l'exercice 2012, représentent une charge pour **SICAL** de 27.120 Euros pour l'exercice.
- Facturation par votre Société, d'honoraires de gestion et d'assistance technique pour un montant de 30.000 Euros HT au titre de l'exercice 2012.

Avec la Société RAWIBOX

Le contrat d'assistance technique signé le 20 décembre 2006 entre votre Société et votre filiale **RAWIBOX** a fait l'objet en date du 14 décembre 2010 d'une reconduction, pour une nouvelle période de

deux ans. La rémunération annuelle est désormais fixée à 300.000 euros, montant qui a effectivement été facturé par votre société pour l'exercice 2012.

Avec la Société ROMCARTON

Le contrat de prestations, entre votre Société et la société **ROMCARTON**, signé le 1^{er} janvier 2007 est renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Il vise à créer et développer l'industrie du carton ondulé en ROUMANIE. Un avenant au contrat a été signé, fixant la rémunération forfaitaire annuelle à 300.000 Euros à compter du 1 juillet 2008.

Au cours de l'exercice, votre Société a facturé à ce titre 300.000 Euros à votre filiale.

Avec la Société ROSSMANN

- Les frais de fonctionnement du Groupe entre les sociétés **ROSSMANN**, **SOFPO**, **SICAL** et **CELTA** sont répartis depuis 1997, au prorata du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent de chacune de ces Sociétés, votre Société devant fournir son chiffre d'affaires "Groupe" à l'exclusion de celui des sociétés roumaines, et à charge pour **SICAL** de refacturer ses diverses filiales au prorata de leur chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2012, la redevance pour frais de fonctionnement facturée à votre Société s'est élevée à 973.868 Euros HT.

- Au 31 décembre 2012, le total des avances en compte courant bloqué consenti à **SICAL**, au cours d'exercices antérieurs s'élève à 4.499.396 Euros. Ces avances pourront être intégrées comme apport en numéraire en cas d'augmentation du capital de votre Société. La rémunération, au taux maximum fiscalement déductible, soit de 3.39 % pour l'exercice 2012, représente une charge pour votre Société de 152.529 Euros.

Avec la Société SERVIBOX

Les honoraires mis à la charge de cette Société, au titre du contrat d'assistance technique, pour l'exercice 2012 se sont élevés à 34.938 Euros, représentant 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé par **SERVIBOX**.

Avec la Société SOFPO

Au 31 décembre 2012, les avances en compte courant bloqué s'élèvent à 4.573.471 Euros. La rémunération de ces avances, au taux maximum fiscalement déductible, soit 3.39 % pour l'exercice 2012, représente pour votre Société une charge de 155.041 Euros au titre de l'exercice 2012.

Avec la Société SONACEB

Les honoraires de gestion couvrant l'assistance technique ont été facturés par votre Société conformément à l'avenant du contrat signé le 2 janvier 2012 entre votre Société et la société **SONACEB**, pour un montant de 30.490 Euros au titre de l'exercice 2012.

Avec la Société SONACO

La convention de prestations de services entre votre Société et sa filiale **SONACO** en date du 1^{er} septembre 2008 avec effet au 1^{er} octobre 2008 a pour objet de permettre à **SONACO** de recourir, selon ses seuls besoins et à sa propre demande, aux services que peut lui rendre votre Société dans l'optique de l'acquisition sur le marché international, du papier et de l'amidon nécessaires à la fabrication du carton ondulé. Après la période initiale d'une année, la convention peut être renouvelée chaque année par tacite reconduction.

La rémunération brute prévue à la convention est fixée à 3% des achats de matières premières.

Les sommes facturées à votre filiale, au titre de l'exercice 2012, s'élèvent à 365.137 Euros.

Avec la société SONAPACK

La convention de prestations de services entre votre Société et sa filiale **SONAPACK** conclue en date du 23 avril 2009 avec effet à compter du 1^{er} juin 2009 a pour objet de permettre à **SONAPACK** de recourir, selon ses seuls besoins et à sa propre demande, aux services que peut lui rendre votre Société dans l'optique de l'acquisition sur le marché international, du papier, de l'amidon et d'autres matières premières nécessaires à la fabrication du carton ondulé. Cette convention pourra être renouvelée chaque année au 1^{er} octobre par tacite reconduction.

La rémunération brute prévue à la convention est fixée à 3% des achats de matières premières.

Les sommes facturées à votre filiale, au titre de l'exercice 2012, s'élèvent à 139.223 Euros.

Refacturation des frais de fonctionnement à diverses Sociétés du Groupe

Dans le cadre de la répartition des frais de fonctionnement du Groupe **ROSSMANN**, votre Société a la charge de refacturer, à certaines de ses filiales, une quote-part des frais de fonctionnement du Groupe au prorata du chiffre d'affaires des sociétés concernées.

Les refacturations établies au titre de l'exercice 2012 pour chacune de ces sociétés sont présentées ci-après :

Sociétés refacturées par SICAL

Montant en Euros HT

✓	SERVIBOX	64.659
✓	POLYPOR	22.487

Eckbolsheim et Paris, le 10 juin 2013

Institut Rhénan d'Expertise Comptable

A.A.C.E. Ile-de-France

Membre français de Grant Thornton International

Marc BOHRER

Patrick UGHETTO

Michel RIGUELLE

2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société **SICAL**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sous le chapitre « *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe :

- Les notes « *Immobilisations incorporelles* » et « *Immobilisations corporelles* » exposent les règles et méthodes relatives à la comptabilisation et l'évaluation desdites immobilisations, ainsi qu'à leurs amortissements.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte traduction comptable ainsi que des informations s'y rapportant données dans les notes de l'annexe.

- La note « *Immobilisations financières* » expose les modalités d'évaluation des titres de participation détenus par votre Société et des créances qui y sont rattachées à la clôture de l'exercice.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et des informations fournies en annexe ; nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations comptables retenues pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres et justifier le montant des créances qui y sont rattachées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents devant être adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Eckbolsheim et Paris, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Institut Rhénan d'Expertise Comptable

A.A.C.E. Ile-de-France

Membre français de Grant Thornton International

Marc BOHRER

Patrick UGHETTO

Michel RIGUELLE

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	399 157	351 188	47 969	343 305
Fonds commercial	1 999 008	259 520	1 739 488	1 739 488
Autres immobilisations incorporelles	392 255	295 108	97 148	120 842
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	447 756	201 352	246 405	253 956
Constructions	13 142 764	7 040 777	6 101 987	6 036 834
Installations techniques, matériel, outillage	31 155 220	19 305 857	11 849 363	12 774 722
Autres immobilisations corporelles	1 418 663	1 067 093	351 570	355 415
Immobilisations en cours	1 103 542		1 103 542	6 590
Avances et acomptes	4 231 142		4 231 142	78 116
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	72 216 800	5 250 478	66 966 322	56 116 322
Créances rattachées à des participations	15 893 694		15 893 694	26 514 671
Autres titres immobilisés	11 985		11 985	11 985
Prêts				
Autres immobilisations financières	31 636	1 745	29 890	27 004
ACTIF IMMOBILISE	142 443 624	33 773 118	108 670 506	104 379 248
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	5 585 377	5 296	5 580 081	5 578 411
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 835 227	60 692	2 774 535	3 203 477
Marchandises	321 204	2 582	318 622	277 859
Avances et acomptes versés sur commandes	20 628		20 628	38 013
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	25 088 394	1 143 370	23 945 024	25 278 014
Autres créances	1 810 467		1 810 467	1 233 857
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 629 958		1 629 958	
(dont actions propres :)				
Disponibilités	421 292		421 292	287 257
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	183 239		183 239	160 119
ACTIF CIRCULANT	37 895 786	1 211 940	36 683 847	36 057 007
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	180 339 410	34 985 058	145 354 352	140 436 255

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Capital social ou individuel (dont versé : 11 105 753)	11 105 753	11 105 753
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 923 156	14 923 156
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	1 110 575	1 110 575
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	62 913	62 913
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	43 899 226	40 899 226
Report à nouveau	2 114 287	2 156 473
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	160 723	4 057 393
Subventions d'investissement	27 188	29 502
Provisions réglementées	14 850 872	15 083 685
CAPITAUX PROPRES	88 254 692	89 428 676
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	12 121 847	12 155 641
AUTRES FONDS PROPRES	12 121 847	12 155 641
Provisions pour risques	58 775	611 775
Provisions pour charges	718 132	612 491
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	776 907	1 224 266
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 406 944	15 633 929
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	3 942 013	3 896 558
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 034 290	10 003 285
Dettes fiscales et sociales	6 788 623	7 456 282
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	687 159	220 001
Autres dettes	341 667	327 700
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	210	89 916
DETTES	44 200 907	37 627 672
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	145 354 352	140 436 255

Résultat de l'exercice en centimes 160 722,84

Total du bilan en centimes 145 354 352,13

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Ventes de marchandises	5 474 027	564 634	6 038 661	5 373 634
Production vendue de biens	63 921 729	11 947 566	75 869 295	78 159 965
Production vendue de services	661 897	1 675 038	2 336 935	1 690 506
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	70 057 652	14 187 239	84 244 891	85 224 105
Production stockée			(484 595)	(400 674)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			225 549	183 312
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			537 308	447 664
Autres produits			1 110 759	1 011 545
PRODUITS D'EXPLOITATION			85 633 913	86 465 952
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 509 206	3 692 361
Variation de stock (marchandises)			(39 306)	86 683
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			32 699 089	33 100 825
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			30 480	(615 239)
Autres achats et charges externes			22 319 016	20 830 014
Impôts, taxes et versements assimilés			2 008 235	1 504 372
Salaires et traitements			16 275 512	15 718 326
Charges sociales			7 554 645	7 174 620
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 600 503	1 609 442
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			20 109	146 573
Pour risques et charges : dotations aux provisions			133 641	7 388
Autres charges			80 445	139 251
CHARGES D'EXPLOITATION			86 191 576	83 394 617
RESULTAT D'EXPLOITATION			(557 663)	3 071 335
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			764 392	690 191
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			64 483	338
Autres intérêts et produits assimilés			24 009	14 467
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 500 000
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			852 884	3 204 996
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			904 899	1 128 385
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			904 899	1 128 385
RESULTAT FINANCIER			(52 014)	2 076 612
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(609 677)	5 147 947

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	226 594	14 258
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 589	62 315
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 689 398	1 373 288
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 926 581	1 449 861
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	313 685	237 932
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 288	748 899
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	964 407	1 241 353
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 288 380	2 228 184
RESULTAT EXCEPTIONNEL	638 201	(778 324)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		90 479
Impôts sur les bénéfices	(132 199)	221 751
TOTAL DES PRODUITS	88 413 378	91 120 809
TOTAL DES CHARGES	88 252 655	87 063 416
BENEFICE OU PERTE	160 723	4 057 393

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 dont le total est de € 145 354 352, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous la forme de liste dont le total des produits est de € 88 413 378, le total des charges est de € 88 252 655 dégageant un bénéfice de € 160 723.

L'exercice clos a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24 Avril 2013 par le Conseil d' Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Sical a souscrit à une augmentation de capital d'Ambro par incorporation de créances à hauteur de 10 850 000 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Rappel des principes

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

2 - Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 - Changements de méthodes

Le règlement ANC n°2012-03 relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effets de serre et unités assimilés publié le 30 décembre 2012 a été appliqué par anticipation dans les comptes clos au 31 décembre 2012 et n'a pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de SICAL. En 2011, les quotas de gaz à effet de serre étaient présents à l'actif du bilan dans les immobilisations incorporelles ainsi qu'au passif, au titre des restitutions, pour un montant net de 290 K€. En 2012, ils sont comptabilisés pour une valeur nulle à l'actif du bilan dans les stocks.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le fonds commercial est composé d'une part :

- Du fonds commercial, évalué à son coût d'acquisition, pour un montant de 260 k€. Il ne bénéficie pas de protection juridique. Il est complètement amorti,
- D'un mali technique dégagé lors de la fusion par absorption de la société VALSCIUS pour un montant de 1 739 k€.

Les logiciels, comptabilisés pour leur prix d'acquisition, font l'objet d'un amortissement calculé sur une durée d'utilité de 10 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Plan d'amortissement de l'Entreprise

Constructions	15 à 90 ans
Agencement et aménagement des constructions	10 à 50 ans
Matériel et Outillage industriels	10 à 45 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériel de bureau	5 et 35 ans
Mobilier de bureau	8 à 35 ans

Sur le plan fiscal, l'amortissement a été calculé sur la durée d'usage des biens précédemment appliquée, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique résultant de l'application du plan d'amortissement a donné lieu à constatation d'amortissements dérogatoires (dotations ou reprises).

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières regroupent les titres des filiales et participations, ainsi que les créances rattachées à des participations directes ou indirectes de la société.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou de leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'évaluation des titres de participation à la clôture des exercices est fonction de la valeur d'utilité qui tient compte

- Des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Pour les sociétés non cotées, les critères généralement retenus sont la quote - part de situation nette et les perspectives de rentabilité.
- De la valeur de négociation probable déterminée, conformément aux usages en cours dans le secteur d'activité, par le multiple du prix de vente / tonne produite corrigé le cas échéant, d'un abattement en fonction des résultats passés et futurs.

Une provision est constituée en cas de moins - values latentes. Les plus values latentes ne sont pas prises en compte.

STOCKS

Les stocks de matières et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré de la dernière période correspondant à la durée normale de rotation des stocks à l'exception des matières suivantes :

- Matières premières Carton Bobines Papier
- Matières Premières Papier
- Matières Consommables Habillage Machines

qui sont évaluées lot par lot au coût d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Les produits fabriqués sont évalués en pratiquant sur leur prix de vente un abattement correspondant à la marge pratiquée habituellement sur ces produits.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci - dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l' autre terme énoncé.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l' objet d' une appréciation cas par cas : en fonction du risque encouru est constituée, le cas échéant sur chacune d' elle, une provision pour dépréciation.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les Provisions pour Hausse de Prix, les Provisions pour Investissements, les Amortissements dérogatoires.

La contrepartie des dotations et reprises des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsqu' il existe pour l'entreprise une obligation juridique ou implicite, résultant d'un événement passé qui entraînera probablement une sortie de fonds et qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

- en matière de litiges salariaux : les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que l'entreprise aura à décaisser pour des litiges faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

- en matière de médailles du travail, la société provisionne, conformément à la Norme IAS 19 § 126, les versements probables qu'elle aura à effectuer pour les salariés présents à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2012, cette provision s'élève à 358 132 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises autres que celles de la "zone Euro" figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

ACHATS

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ont été incorporés dans les comptes d'achats.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également, l'ensemble des dégrèvements d'impôts que l'entreprise a pu obtenir.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 183 755		218 022
Terrains	447 756		
Constructions sur sol propre	6 781 928		
Constructions sur sol d'autrui	564 786		51 760
Constructions installations générales, agencements, aménagements	5 493 483		367 660
Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 548 486		303 969
Installations générales, agencements, aménagements	200 714		21 161
Matériel de transport	447 407		18 712
Matériel de bureau, informatique, mobilier	955 747		12 522
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	6 590		1 103 542
Avances et acomptes	78 116		4 231 142
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 525 012		6 110 468
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	87 881 471		13 296 343
Autres titres immobilisés	11 985		
Prêts et autres immobilisations financières	28 749		3 292
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	87 922 204		13 299 636
TOTAL GENERAL	137 630 972		19 628 127

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS ETABLISSEMENT, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		611 356	2 790 421	
Terrains			447 756	
Constructions sur sol propre		43 382	6 738 545	
Constructions sur sol d'autrui			616 546	
Constructions, installations générales, agencements		73 470	5 787 673	
Installations techn., matériel et outillages industriels		697 235	31 155 220	
Installations générales, agencements divers			221 876	
Matériel de transport		149 914	316 205	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		87 685	880 583	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	6 590		1 103 542	
Avances et acomptes	78 116		4 231 142	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 706	1 051 686	51 499 089	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		13 067 321	88 110 494	
Autres titres immobilisés			11 985	
Prêts et autres immobilisations financières		406	31 636	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		13 067 726	88 154 114	
TOTAL GENERAL	84 706	14 730 769	142 443 624	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	980 121	38 226	112 531	905 816
Terrains	193 800	7 552		201 352
Constructions sur sol propre	3 720 903	137 826	43 382	3 815 346
Constructions sur sol d'autrui	294 717	19 649		314 367
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts	2 787 743	196 791	73 470	2 911 064
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 773 764	1 221 054	688 961	19 305 857
Installations générales, agencements et aménagements divers	127 112	10 850		137 963
Matériel de transport	379 705	12 052	147 926	243 832
Matériel de bureau et informatique, mobilier	741 636	31 323	87 660	685 299
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 019 380	1 637 098	1 041 399	27 615 079
TOTAL GENERAL	27 999 501	1 675 324	1 153 929	28 520 895

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.	8 491		6 311	5 802		28 444	(19 443)
Terrains	528			6 496			(5 969)
Construct. - sol propre	1 456			133 924	344		(132 812)
- sol autrui							
- installations	119 734			77 915			41 820
Install. Tech.	43 526	698 521		207 893	572 116		(37 961)
Install. Gén.	3 531			7 412			(3 881)
Mat. Transp.	22	3 375		7 613	4 832		(9 049)
Mat bureau	1 314	2 776		20 580	5 806		(22 295)
Embal récup.							
CORPOREL.	170 111	704 672		461 833	583 098		(170 148)
TOTAL	178 603	704 672	6 311	467 636	583 098	28 444	(189 591)

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		89 428 676
Distributions sur résultats antérieurs		(1 099 580)
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		88 329 097
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations report à nouveau		
Variations des subventions d'investissement	2 315	
Variations des provisions réglementées	232 813	
Résultat de l'exercice		160 723
SOLDE		(74 405)
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		88 254 692

AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres dont le total s'élève à 12 122 K.Euros au 31 Décembre 2012 sont composés des éléments suivants :

	K. Euros
Avances en comptes courants bloqués	12 122

Les avances en comptes courants bloqués correspondent à des avances conditionnées à long terme, mises à la disposition de SICAL pour soutenir ses filiales.

PROVISIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement	57 690		43 221	14 469
Provisions pour hausse des prix	946 326			946 326
Amortissements dérogatoires	14 079 669	889 586	1 079 179	13 890 077
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	15 083 685	889 586	1 122 400	14 850 872
Provisions pour litiges	611 775	28 000	581 000	58 775
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	252 491	105 641		358 132
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	360 000			360 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 224 266	133 641	581 000	776 907
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	5 250 478			5 250 478
Provisions sur autres immobilis. financières	1 745			1 745
Provisions sur stocks et en cours	157 828		89 258	68 570
Provisions sur comptes clients	1 215 857	20 109	92 596	1 143 370
Autres provisions pour dépréciation	49 443		49 443	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	6 675 351	20 109	231 297	6 464 163
TOTAL GENERAL	22 983 302	1 043 336	1 934 697	22 091 942
Dotations et reprises d'exploitation		153 750	245 297	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		889 586	1 689 398	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Nature	Reprises	Montant utilisé (1)	Montant non utilisé
Provisions pour risques et charges	581 000	122 003	458 997

(1) Les reprises de provisions pour 581 K€ ont été utilisées conformément à leur objet pour un montant de 122 K€.

Le montant non utilisé est dû à la reprise de provision pour litige social.

Les autres reprises pour dépréciation ont été intégralement utilisées conformément à leur objet.

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations	15 893 694		15 893 694
Prêts			
Autres immobilisations financières	31 636	305	31 331
Clients douteux ou litigieux	1 182 191	387 168	795 022
Autres créances clients	23 906 204	23 906 204	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 451	4 451	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	176 516	176 516	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	358 404	358 404	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	485 511	485 511	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	119 010	119 010	
Groupe et associés	66 595	66 595	
Débiteurs divers	599 980	599 980	
Charges constatées d'avance	183 239	183 239	
TOTAL GENERAL	43 007 430	26 287 383	16 720 047
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	10 970 721	10 970 721		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	11 436 222	2 265 676	6 980 385	2 190 161
Emprunts et dettes financières divers	3 942 013	3 942 013		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 034 290	10 034 290		
Personnel et comptes rattachés	2 803 162	2 803 162		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 587 032	3 587 032		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	118 083	118 083		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	280 345	280 345		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	687 159	687 159		
Groupe et associés				
Autres dettes	341 667	341 667		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	210	210		
TOTAL GENERAL	44 200 907	35 030 360	6 980 385	2 190 161
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 121 832			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
Participations	72 216 800		
Créances rattachées à des participations	15 893 694		
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	12 144 155		135 521
Autres créances	209 833		
TRESORERIE			
Effets à l'encaissement			
DETTES			
Autres fonds propres	12 121 847		
Emprunts et dettes financières divers	3 942 013		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 984 296		439 865
Autres dettes	4 486		
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS			
Charges financières	500 085		
Produits financiers	828 583		

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées listées dans ce paragraphe présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous.

Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes.

Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Les transactions financières entre parties liées, avances en comptes courants et intérêts, sont indiquées globalement dans le tableau "Eléments relevant de plusieurs postes de bilan" en page 18 de la présente annexe.

<i>Parties liées</i>	<i>Nature de la relation avec la partie liée</i>	<i>Montant des transactions réalisés avec la partie liée</i>	<i>Autres informations</i>
ROSSMANN SAS	Redevance pour frais de fonctionnement du Groupe	974 k€	-
AMBRO	Augmentation capital par incorporation de créances	10 850 k€	-

DIFFERENCES D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

<i>Stocks (hors valeur ajoutée)</i>	<i>Valeur bilan</i>	<i>Prix marché</i>	<i>Provision</i>
<i>Matières Premières et Consommables</i>	5 585 377	5 580 081	5 296
	5 585 377	5 580 081	5 296

<i>Valeur Mobilières de Placement</i>	<i>Valeur bilan</i>	<i>Prix marché</i>	<i>Provision</i>
<i>Actions Entreval</i>	1 629 958	1 630 193	
	1 629 958	1 630 193	

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

<i>Nature des écarts</i>	<i>Actif Perte latente</i>	<i>Ecarts compensés par couverture de change</i>	<i>Provision pour perte de change</i>	<i>Passif gain latent</i>
Créances				
TOTAL				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2012	
PRODUITS A RECEVOIR	393 026
Clients et comptes rattachés	81 115
Autres Créances	311 911

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2012	
CHARGES A PAYER	7 210 708
Emprunts et Dettes Financières	3 746
Dettes Fournisseurs, Comptes Rattachés	2 175 425
Dettes Fiscales et Sociales	4 760 270
Autres Dettes	271 267

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2012	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	183 239
Charges d' Exploitation	152 459
Charges financières	30 780
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	210
Produits d' Exploitation	210

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 665 265			3,03
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

VARIATION DE LA PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION

Rubriques	Détermination des écarts		Utilisation marge supplémentaire d'amortissement de l'exercice		Montant provision fin d'exercice
	Augmentation des montants bruts	Augmentation des amortissements	Suppl. amortissmt	Eléments cédés	
Constructions	597 191	172 105			
TOTAL	597 191	172 105			

VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION

Rubriques	Montant début d'exercice	Diminutions dues aux cessions	Autres variations +/-	Montant fin d'exercice	Pour mémoire : Ecart incorporé au capital
Participations					383 463
TOTAL					383 463

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1976. La provision constituée à l'époque est intégralement reprise.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Saica Cartonbox	87 495	671800
Litige salarial - dommages intérêts versés	28 979	671800
Taxes foncières - CFE supplémentaire	179 353	671800
Honraires - remboursements cotisations	16 575	671800
Indemnité licenciement expatriés	1 283	671810
VNC immobilisations corporelles cédées	10 288	675200
Dotations sur mises aux rebuts	74 821	687100
Dotations aux amortissements dérogatoires 2012	889 586	687250
TOTAL	1 288 380	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Rentrées sur créances amorties	367	771400
Dégrèvement CFE - TF - intérêts moratoires	154 587	771700
Remboursement cotisations accidents du travail	71 641	771800
Produits de cession des immob.corporelles	8 274	775210
Quote-part subvention à résultat	2 315	777100
Reprise amortissements dérogatoires 2012	1 079 177	787250
Reprise provision investissement 2007	43 221	787400
Reprise provision pour risques et ch.except.	567 000	787500
TOTAL	1 926 581	

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
EXPLOITATION	248 489	
TOTAL	248 489	

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2012</i>	<i>Total 31/12/2011</i>	<i>% 12 / 11</i>
CARTON	62 582	11 622	74 203	74 887	-0,91 %
PAPIER	165	512	676	1 985	-65,92 %
PLASTIQUE	6 752	56	6 807	6 466	5,28 %
DIVERS	559	1 998	2 558	1 887	35,57 %
TOTAL	70 058	14 187	84 245	85 224	-1,15 %

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	(609 677)	(293 998)	(315 679)
Résultat exceptionnel	638 201	198 327	439 874
Participation des salariés		(32 573)	32 573
Crédit impôt / apprentissage		(3 856)	3 856
Crédit impôt divers (don)		(100)	100
RESULTAT COMPTABLE	28 524	(132 200)	160 724

L'impôt dû est composé :

- * Crédit impôt apprentis pour 4 K€,
- * Crédit impôt divers pour 0,1 K€

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Terrains</i>	<i>Constructions</i>	<i>Matériel outillage</i>	<i>Autres immobilisations</i>	<i>Total</i>
VALEUR D'ORIGINE			333 000	57 500	390 500
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			100 914	9 893	110 808
Exercice en cours			25 765	11 522	37 287
TOTAL			126 680	21 415	148 095
VALEUR NETTE			206 320	36 085	242 405
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			324 307	12 529	336 836
Exercice en cours			66 564	13 668	80 232
TOTAL			390 871	26 197	417 068
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			5 547	13 668	19 215
A plus d'un an et moins de 5 ans				28 475	28 475
TOTAL			5 547	42 143	47 690
VALEUR RESIDUELLE			3 330	4 808	8 138
Montant pris en charge ds exerc.			349 560	13 668	363 228

ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
ENGAGEMENTS DONNES	22 252 213
Effets escomptés non échus	366 298
Emprunts garantis par des sûretés réelles	
Nantissement fonds de commerce (a)	3 892 672
Nantissement du matériel (a)	4 900 000
Avals cautions et garanties données	10 423 757
Créances cédées en garantie	2 658 335
Engagements location financière	11 151
ENGAGEMENTS RECUS	
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	108 457
Engagements d'achats d'air comprimé, estimé à un total de	108 457

(a) : les nantissements sont évalués à la valeur nominale des emprunts.

Les engagements donnés à divers établissements financiers pour des entreprises liées ou des participations s'élèvent à 10 436 K€.

Au titre des effets escomptés non échus : 12 K€

Au titre des avals, cautions et garanties données : 10 424 K€

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, COMPLEMENT DE RETRAITE ET INDEMNITES

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan.

Les engagements concernant les salariés Cadres ont été évalués à la somme de € 291 163 charges sociales comprises.

Les engagements concernant les salariés Non Cadres ont été évalués à la somme de € 1 782 184 charges sociales comprises.

Les engagements ont été déterminés pour l'ensemble du personnel conformément aux dispositions de la convention collective applicable dans l'entreprise.

La méthode utilisée est celle du prorata au terme conformément à la Norme IAS 19 :

- sont calculés le montant des droits théoriques du salarié au terme de sa période d'activité actualisé et pondéré par son espérance de vie, sa progression de salaire théorique et le taux de rotation du personnel de l'entreprise.

* Taux d'actualisation : 2,69 %

* Taux d'augmentation de salaire : 2,00 %

* Taux de turnover : 6,22 %

- le montant ainsi déterminé est ensuite proratisé par le rapport suivant :

(date d'entrée à date de situation) / (date d'entrée à date de départ)

ENGAGEMENTS - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 46 052 heures au 31 décembre 2012.

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	315 410
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	4 823
Amortissements dérogatoires	4 629 563
Subventions d'investissement	9 062
TOTAL ACCROISSEMENTS	4 958 858
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
ORGANIC	45 547
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	20 401
Participation des salariés	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	65 948
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	4 892 910

IMPOT DU SUR :		
Plus-values différées		
CREDIT A IMPUTER SUR :		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables		
Moins-values à long terme	262 878 * 15 %	39 432
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE		39 432

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées	378 325	64 650	313 675	

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cette information n'est pas fournie au niveau des comptes sociaux, car elle figure en information dans l'annexe des comptes consolidés.

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	68	
Agents de maîtrise, techniciens	97	
Employés	34	
Ouvriers	251	47
TOTAL	450	47

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
ROSSMANN LA VANCELLE 67600 SELESTAT	SAS	1 525 000	91,60 % (1)

(1) Pourcentage de contrôle par le Groupe Rossmann

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2012

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Reserves et Report à nouveau	Quote part du capital détenu	Val.comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avals donnés	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Divid. encaissés par la Société au cours de l'exerc.
				brute	nette					
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1 - FILIALES (plus de 50 % du capital)										
SONACO										
01 BP 1119 ABIDJAN 01 (Côte d'Ivoire)	1.200.000.000 (FCFA)	4.424.870.130 (FCFA)	86,27%	4.763.183 (Euros)	4.763.183 (Euros)			14 183 289 088 (FCFA)	-1 361 774 628 (FCFA)	0 (Euros)
SERVIBOX										
Spoornegbaan 20 B 1742 TERNAT (Belgique)	136.400 (Euros)	631.983 (Euros)	78,23%	107.441	107.441			13.306.119	60.920	30.300
NORD CARTON										
Rue du Noir Comet 62504 St Martin au Laert	1 468 800	686 133	100,00%	1 468 800	1 468 800			8 680 848	222 685	146 880
RAWIBOX										
14, rue Podmiejska 63900 RAWICZ (Pologne)	26.900.000 (PLN)	12.048.784 (PLN)	99,77%	7.831.254 (Euros)	7.831.254 (Euros)			68.004.822 (PLN)	6.076.949 (PLN)	568.408 (Euros)
ROMCARTON										
55 Bd Theodor Pallady, Sector 3 BUCAREST - ROUMANIE	1.841.356 (euros)	4.581.822 (euros)	99,86%	12.888.182 (euros)	12.888.182 (euros)		900.000	28.888.648 (euros)	391.374 (euros)	
KADEM										
Ctra Tarragona-Lleida, Km 35,5 - Apartado 35 43400 MONTEBLANC (Espagne)	600.000	-613.831	99,00%	11.829.234	8.378.758	6 964 684	2.898.657	18.237.614	(879.788)	
AMBRO										
Calea Unirii 24 5900 SUCEAVIA (Roumanie)	104.191.886 (Euros)	(44.483.088) (Euros)	100,00%	32.860.638	32.860.638	9.898.100	8.867.120	37.941.686 (Euros)	8.067.668 (Euros)	

Cours au 31/12/2012 :
FCFA : 655,96
PLN : 4,07

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2012

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Reserves et Report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu	Val.comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avals donnés	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Divid. encaissés par la Société au cours de l'exerc.
				brute	nette					
SCI SIMAR										
24 rue Albert Poylo 42000 ST ETIENNE	2.000 (Euros)	18.847 (Euros)	100,00%	782.246	782.246			166.488 (Euros)	81.208 (Euros)	84.181
2 - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital)										
POLYPOR										
24, rue d'Alsace 62200 BOULOGNE-SUR-MER	7.825	830.627	60,00%	38.112	38.112			4.888.103	37.384	-

2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société **SICAL**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6.3.2 de l'annexe « changements comptables » concernant la fiscalisation des activités des entités roumaines.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 6.3.2 « changements de méthodes » de l'annexe des comptes consolidés expose le changement d'estimation survenu au cours de l'exercice relatif à la fiscalisation des sociétés roumaines.

Nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement d'estimation et de sa traduction comptable dans les comptes consolidés conformément aux principes comptables énoncés dans la note 6.3.22 « *Impôts* ». Nos travaux ont également consisté à apprécier les données, à revoir les calculs effectués par votre Société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée dans le respect des conditions fixées par la norme IAS 8 §25, qui n'appellent pas d'observation particulière de notre part.

- ✓ Comme précisé d'une part dans la note 6.3.3. « *Estimations et hypothèses* », de l'annexe des comptes consolidés, votre Société a eu recours à certaines estimations concernant notamment la valorisation des écarts d'acquisition, la détermination de la provision pour engagements de retraite.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre Société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et enfin, à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société qui n'appellent pas d'observation particulière de notre part.

- ✓ Comme précisé dans les notes 6.6.3 « Immobilisations corporelles » et 6.6.4 « immeubles de placement » de l'annexe des comptes consolidés, votre Société fait état notamment de la décision prise cette année par le groupe d'arrêter définitivement la production de papier Kraft et les conséquences qui en résultent à savoir la dépréciation des actifs qui y sont rattachés, le reclassement des terrains du site industriel en immeubles de placement et leur évaluation à dire d'expert.

Nos travaux ont consisté à apprécier l'ensemble des données et justifications concernant les actifs dépréciés, la position du groupe au regard des normes comptables et notamment d'IAS 40, les modalités de l'évaluation pratiquée par l'expert. Enfin, nous nous sommes assurés que la détermination de la juste valeur de cet immeuble de placement telle que présentée dans le bilan était effectuée sur la base de cette expertise.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Eckbolsheim et Paris, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Institut Rhénan d'Expertise Comptable

A.A.C.E. Ile-de-France

Membre français de Grant Thornton International

Marc BOHRER

Patrick UGHETTO

Michel RIGUELLE

SOMMAIRE

1.	<i>Bilan</i>	61
2.	<i>Compte de résultat</i>	63
3.	<i>Éléments du résultat global</i>	64
4.	<i>Tableau des flux de trésorerie</i>	65
5.	<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	66
6.	<i>Annexe aux comptes consolidés</i>	67
6.1.	Informations relatives à la Société	67
6.2.	Faits significatifs	67
6.2.1.	Analyse de la performance du groupe	67
6.2.2.	Appréciation des facteurs de risques	70
6.2.3.	Perspectives 2013	71
6.3.	Principes et méthodes comptables	72
6.3.1.	Référentiel comptable	72
6.3.2.	Changements comptables	73
6.3.3.	Estimations et hypothèses	73
6.3.4.	Base de préparation des états financiers	74
6.3.5.	Principes et méthodes de consolidation	74
6.3.6.	Secteurs opérationnels	75
6.3.7.	Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant	75
6.3.8.	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	76
6.3.9.	Ecarts d'acquisition et regroupements d'entreprises	76
6.3.10.	Autres immobilisations incorporelles	76
6.3.11.	Immobilisations corporelles	76
6.3.12.	Immeubles de placement	77
6.3.13.	Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)	77
6.3.14.	Stocks	78
6.3.15.	Créances clients et autres créances	78
6.3.16.	Les instruments financiers	78
6.3.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	79
6.3.18.	Capitaux propres	79
6.3.19.	Avantages du personnel	80
6.3.20.	Provisions	81
6.3.21.	Passifs éventuels et litiges	81
6.3.22.	Impôts	81
6.3.23.	Reconnaissance des produits	82
6.3.24.	Subventions	82
6.3.25.	Contrats de location	82
6.3.26.	Endettement financier net	83
6.3.27.	Marge opérationnelle et résultat opérationnel	83
6.3.28.	Résultat par action	83
6.3.29.	Conversion des opérations en devise	84
6.4.	Périmètre de consolidation	85

6.4.1.	Liste des sociétés consolidées	85
6.4.2.	Variation de périmètre	85
6.5.	Dépréciation des actifs	86
6.5.1.	Dépréciation des actifs non financiers	86
6.5.2.	Dépréciation des actifs financiers	86
6.6.	Bilan	87
6.6.1.	Ecarts d'acquisition	87
6.6.2.	Autres immobilisations incorporelles	88
6.6.3.	Immobilisations corporelles	91
6.6.4.	Immeubles de placement	94
6.6.5.	Autres actifs non courants	95
6.6.6.	Stocks et en-cours	96
6.6.7.	Créances clients et autres créances	98
6.6.8.	Autres actifs financiers courants	99
6.6.9.	Trésorerie et équivalents trésorerie	100
6.6.10.	Capital et informations sur le capital	101
6.6.11.	Ecarts de conversion	102
6.6.12.	Passifs financiers	102
6.6.13.	Analyse de l'endettement financier net	106
6.6.14.	Provision pour engagement de retraite	108
6.6.15.	Autres provisions	110
6.6.16.	Litiges et passifs éventuels	111
6.6.17.	Dettes fournisseurs et autres dettes	111
6.7.	Compte de résultat	112
6.7.1.	Résultat opérationnel	112
6.7.2.	Coût de l'endettement net	113
6.7.3.	Charges non récurrentes	113
6.8.	Autres informations	114
6.8.1.	Événements postérieurs à la clôture	114
6.8.2.	Effectif du groupe	114
6.8.3.	Impôts	115
6.8.4.	Résultat net par action	118
6.8.5.	Parties liées	119
6.8.6.	Honoraires des commissaires aux comptes	120
6.9.	Risques portés par les instruments financiers	120
6.9.1.	Analyse des covenants	120
6.9.2.	Résultat des instruments financiers	121
6.9.3.	Echéancier des actifs passifs financiers	123
6.9.4.	Classement des actifs passifs financiers par catégorie définie par IAS 39	124
6.9.5.	Engagements hors bilan par échéance	126
6.9.6.	Maturité des dettes financières sur la base des paiements contractuels	127
6.9.7.	Variation des provisions sur créances clients et autres créances	129
6.9.8.	Créances clients en souffrance	130
6.10.	Secteurs opérationnels	131
6.10.1.	Secteurs opérationnels du compte de résultat	132
6.10.2.	Secteurs opérationnels du bilan	135

1. Bilan

ACTIF (en K€)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS		153 608	144 406
Ecart d'acquisition	6.6.1	5 327	5 291
Immobilisations incorporelles	6.6.2	709	1 291
Immobilisations corporelles	6.6.3	92 411	132 436
Immeubles de placement	6.6.4	55 050	5 130
Autres actifs non courants	6.6.5	111	258
ACTIFS COURANTS		97 749	97 254
Stocks et en-cours	6.6.6	34 466	37 369
Créances clients et comptes rattachés	6.6.7	45 054	46 463
Autres créances courantes	6.6.7	10 539	6 900
Créance d'impôt sur les sociétés	6.8.3	590	125
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur	6.6.8	201	314
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.6.9	6 898	6 083
TOTAL ACTIF		251 356	241 660

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		123 676	121 384
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		119 700	116 848
Capital	6.6.10	11 106	11 106
Primes d'émission		14 923	14 923
Réserves consolidées groupe		93 449	92 140
Résultat de l'exercice groupe		4 130	3 505
Ecarts de conversion	6.6.11	- 3 908	- 4 826
CAPITAUX PROPRES - INTERETS MINORITAIRES		3 976	4 536
Intérêts minoritaires / capitaux propres		4 424	4 631
Intérêts minoritaires / résultat		- 448	- 95
PASSIFS NON COURANTS		47 042	36 378
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	6.6.13	15 899	12 070
> Dont emprunts auprès des établissements de crédit	6.6.12	13 483	9 355
> Dont autres	6.6.12	2 416	2 715
Impôt différé passif ⁽¹⁾	6.8.3	14 278	8 587
Dettes auprès des actionnaires	6.6.12	12 922	12 122
Provision pour engagement de retraite	6.6.14	2 395	2 098
Autres provisions à long terme	6.6.15	969	864
Autres dettes à plus d'un an	6.6.17	580	637
PASSIFS COURANTS		80 638	83 898
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6.6.13	41 134	43 526
> Dont emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6.6.12	40 245	42 433
> Dont autres	6.6.12	809	1 093
Dettes d'impôt exigible	6.8.3	601	442
Dettes fournisseurs et autres dettes	6.6.17	27 180	26 892
Provisions à court terme	6.6.14-15	162	706
Autres dettes à moins d'un an	6.6.17	11 642	12 331
TOTAL PASSIF		251 356	241 660

(1) Les impôts différés actif et passif sont compensés, conformément à la norme IAS 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2. Compte de résultat

(en K€)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires		210 252	206 596
Coût des biens (et services) vendus		- 107 887	- 104 809
Frais généraux et commerciaux		- 102 009	- 93 517
MARGE OPERATIONNELLE	6.7.1	356	8 269
Autres produits opérationnels		44 509	1 775
Autres charges opérationnelles		- 32 570	- 2 197
RESULTAT OPERATIONNEL	6.7.1	12 295	7 847
Autres produits et charges nets	6.7.2	335	- 5
Produits sur prêts et placements de trésorerie	6.7.2	112	91
Charges de financement	6.7.2	- 2 441	- 2 845
RESULTAT RECURRENT	6.7	10 300	5 088
Charges non récurrentes	6.7	-	- 1 066
RESULTAT AVANT IMPOT		10 300	4 022
Impôts courants	6.8.3	- 970	- 756
Impôts différés	6.8.3	- 5 648	144
RESULTAT NET		3 682	3 410
RESULTAT NET PART DU GROUPE		4 130	3 505
- Part des minoritaires		- 448	- 95
R.N.P.G. de base par action (en €)	6.8.4	1.13	0.96
R.N.P.G. dilué par action (en €)	6.8.4	1.13	0.96

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

3. Eléments du résultat global

(en K€)	31/12/2012	31/12/2011
Ecart de conversion	920	- 1 102
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (1)	- 1 173	-
Résultat de la période	3 682	3 410
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	3 428	2 307
Dont :		
• Part revenant aux actionnaires de la société	3 958	2 405
• Part revenant aux intérêts minoritaires	- 530	- 98

(1) Pertes de change comptabilisées en capitaux propres, en application d'IAS 21, concernant les entités Ambro et Sonapack

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4. Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net avant impôt et avant intérêts nets	7 310	6 883
Elimination des amortissements et dépréciations	40 038	9 725
Reprises de badwill	-	-
Elimination de la variation de juste valeur	- 43 174	45
Elimination de la variation des avantages au personnel	414	- 15
Elimination de la variation d'impôt différé	5 648	- 144
Elimination des résultats de cession	57	- 630
Frais d'augmentation de capital	-	-
Marge brute d'autofinancement	10 292	15 864
Impôt payé	- 1 320	- 536
Variation des actifs et passifs liés à l'activité	3 618	- 5 774
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	12 590	9 554
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisation	- 10 036	- 8 377
Cession d'immobilisation	90	962
Variations de périmètre	-	- 15
Intérêts reçus	112	85
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	- 9 834	- 7 345
Flux de trésorerie des activités de financement		
Augmentation / réduction de capital	-	-
Dividendes distribués aux actionnaires de la société mère	- 1 100	- 1 100
Dividendes distribués aux minoritaires des sociétés intégrées	- 30	- 9
Emission d'emprunts et dettes financières	9 710	5 235
Remboursement d'emprunts et dettes financières	- 5 077	- 5 437
Variation des concours bancaires	- 3 038	456
Intérêts payés	- 2 419	- 3 022
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	- 1 954	- 3 877
VARIATION DE TRESORERIE (note 6.6.9)	802	- 1 668
Incidence des variations de cours des devises	14	- 4
Trésorerie d'ouverture	6 083	7 756
Trésorerie de clôture	6 898	6 083
Trésorerie réelle d'ouverture	6 083	7 756
VMP :	-	-
Disponibilités :	6 083	7 756
Découvert bancaire	-	-
Trésorerie réelle de clôture	6 898	6 083
VMP :	1 630	-
Disponibilités :	5 268	6 083
Découvert bancaire	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5. Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Prime d'émission	Part du groupe		Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
			Réserves	Résultat			
			(1)				
Au 31 décembre 2010 - IFRS	11 106	14 923	83 486	6 045	115 560	4 641	120 200
Affectation et distribution	-	-	4 945	- 6 045	- 1 100	- 9	- 1 108
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	3 505	3 505	- 95	3 410
Variation de périmètre (3)	-	-	- 17	-	- 17	2	- 15
Corrections comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres (2)	-	-	- 1 100	-	- 1 100	- 3	- 1 102
Au 31 décembre 2011 - IFRS	11 106	14 923	87 314	3 505	116 848	4 536	121 384
Affectation et distribution	-	-	2 406	- 3 505	- 1 100	- 30	- 1 130
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	4 130	4 130	- 448	3 682
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Corrections comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres (2)	-	-	- 178	-	- 178	- 82	- 260
Au 31 décembre 2012 - IFRS	11 106	14 923	89 542	4 130	119 700	3 976	123 676

(1) Comprennent les différences de conversion

(2) Correspondent principalement aux écarts de conversion (voir note 6.6.11)

(3) Correspond à la sortie du périmètre de la société Rompackaging

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

6. Annexe aux comptes consolidés

6.1. Informations relatives à la Société

Le groupe SICAL et ses filiales fabriquent, distribuent et commercialisent à titre principal des matériaux papiers, cartons destinés pour l'essentiel à l'emballage. Son siège social est au 69, rue du Docteur Pontier à Lumbres (62380).

Le pourcentage du capital de la société SICAL émis sur le marché s'élève à 6.28% au 31 décembre 2012 contre 6.83% au 31 décembre 2011.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 24 avril 2013 par le conseil d'administration et seront approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 27 juin 2013.

Sical est la société mère du groupe. Elle est contrôlée par le groupe ROSSMANN à hauteur de 93.72% en 2012 contre 93.17% en 2011, actions de concert incluses. Le groupe ROSSMANN n'est pas coté, mais il établit également ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS approuvées par l'Union Européenne.

La société Rossmann détient indirectement le Groupe SICAL à hauteur de 91.60%, contre 91.05% au 31 décembre 2011, par l'intermédiaire des entités Celta et Sofpo qui détiennent respectivement 27.11% et 64.49%, contre 26.55% et 64.49% au 31 décembre 2011.

6.2. Faits significatifs

6.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le Groupe est organisé de façon à apporter à chacune de ses entités une synergie commerciale, une force de négociation, grâce à la centralisation des achats principaux et grâce à une collaboration fondée sur un échange pertinent entre les services commerciaux, ainsi qu'une capacité à créer de nouveaux produits, par une collaboration efficiente des cellules ERD (Etudes, Recherches et Développement) de chacune des entités.

Le Groupe a poursuivi ses investissements en 2012, pour un montant de 6 304 K€ (contrats de location-financement inclus), contre 9 267 K€ en 2011.

Le chiffre d'affaires hors taxes global consolidé est en hausse de 2% à 210 252 K€, contre 206 596 K€ l'année dernière, du fait de l'accroissement du volume vendu.

Le résultat opérationnel du groupe SICAL pour l'exercice 2012 ressort à + 12 295 K€ contre + 7 847 K€ pour l'exercice 2011 et le résultat net consolidé ressort à + 3 682 K€ alors qu'il était de + 3 410 K€ au 31 décembre 2011. Le résultat opérationnel 2012 est affecté par la dépréciation des actifs d'Ambro liés à la production de papier Kraft pour - 31 860 K€, suite à la décision de son arrêt définitif et par la réévaluation des terrains d'Ambro pour + 43 263 K€.

Les résultats des secteurs opérationnels du Groupe sont détaillés ci-après :

Pôle SICAL :

(en K€)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Chiffre d'affaires	80 015	78 978
Résultat opérationnel	666	2 184
Résultat net	366	974

Le volume vendu par le pôle SICAL est en progression, mais les prix de vente moyen se sont contractés; malgré tout, le chiffre d'affaires progresse de 1.3% par rapport à 2011.

Toutefois, la marge brute diminue sous l'effet de prix de revient plus importants que ceux de l'exercice précédent ; il s'en suit une baisse de 70% du résultat opérationnel.

Le résultat net 2012 baisse de 608 K€.

Pôle Afrique :

(en K€)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Chiffre d'affaires	32 258	27 359
Résultat opérationnel	- 1 692	815
Résultat net	- 2 647	- 738

Le volume vendu par SONACO se redresse de 34% et celui vendu par SONAPACK poursuit sa progression.

La réorganisation de la commercialité de SONACO a généré une baisse des marges en début d'exercice ; marges qui se sont reconstituées en fin d'exercice.

En 2012, le chiffre d'affaires progresse globalement de 18% par rapport à 2011.

Malgré la reprise d'activité en Côte d'Ivoire, le résultat net est déficitaire à - 2 647 K€ en 2012.

En 2011, des charges non récurrentes liées à la crise ivoirienne affectaient les performances et le résultat net était négatif.

Pôle Roumanie :

(en K€)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Chiffre d'affaires	50 311	48 329
Résultat opérationnel	13 057	3 182
Résultat net	6 539	2 392

Les volumes vendus poursuivent leur progression. Le chiffre d'affaires progresse de 4% par rapport à 2011.

Le résultat opérationnel est affecté par le coût de la dépréciation des actifs Kraft (-31 860 K€), ainsi que par la réévaluation des terrains (+ 43 262K€), chez Ambro.

Pôle Kadem :

(en K€)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Chiffre d'affaires	18 238	20 317
Résultat opérationnel	- 318	476
Résultat net	- 725	- 7

L'économie espagnole demeure fortement affectée par la crise financière et dans ce contexte, les volumes sont en baisse de 7%. Le chiffre d'affaires baisse de 10% car le prix de vente moyen a baissé.

En 2011, l'amélioration des marges et un abandon de créances de Sical, de 900 K€, permettaient au résultat opérationnel d'être positif et au résultat net de se rapprocher de l'équilibre.

Pôle Valscius (transformateurs Sical) :

(en K€)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Chiffre d'affaires	19 763	20 510
Résultat opérationnel	- 1 004	- 321
Résultat net	- 1 049	- 382

Ce pôle enregistre une baisse de 3% de son volume. Le chiffre d'affaires diminue de 3.6%.

Les résultats se détériorent par rapport à 2011.

Pôle Rawibox :

(en K€)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Chiffre d'affaires	16 304	16 144
Résultat opérationnel	1 586	1 512
Résultat net	1 197	1 171

Comme le chiffre d'affaires, le volume progresse de 1%.

Les résultats, opérationnel et net, sont restés au même niveau qu'en 2011.

6.2.2. Appréciation des facteurs de risques

• Risques opérationnels et industriels

Avec près de la moitié de ses activités situées hors de France, le Groupe est soumis aux risques inhérents à des activités internationales, notamment des risques économiques, politiques et opérationnels qui peuvent, dans certains cas, avoir un effet négatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2012, les évolutions futures de l'environnement politique, juridique ou réglementaire des pays dans lesquels le Groupe est présent ne sont pas de nature à permettre l'identification de facteurs de risques significatifs. Le groupe SICAL est implanté dans huit pays dont certains peuvent être confrontés à des situations d'instabilité politique.

Suite à la crise politique en Côte d'Ivoire début 2011, la reprise de l'activité économique en Côte d'Ivoire est faible du fait d'une reconstruction lente de nos consommateurs industriels et de la quasi-disparition de l'activité agricole ananas. En conséquence, l'augmentation du chiffre d'affaires de Sonaco est limitée.

Les activités industrielles et les produits développés par le groupe SICAL ne présentent pas de risques significatifs.

En matière d'environnement, les sociétés du groupe SICAL respectent les normes en vigueur dans les différents pays où elles sont présentes.

• Risques de marché

- Risque de liquidité

Le groupe SICAL gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. En outre, les filiales gèrent leur financement à long terme directement. L'objectif guidant la gestion du risque de liquidité est de garantir le renouvellement des financements du Groupe en optimisant ses coûts financiers et en s'assurant du respect de covenants.

Les dettes à long terme, hors dettes aux actionnaires (cf. note 6.6.12), sont composées d'emprunts auprès d'établissements de crédit. Les dettes à court terme sont composées de concours bancaires courants. Certaines entités ont eu recours à des opérations de refinancements de leurs créances.

La note 6.9 de l'annexe aux comptes consolidés présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise aussi les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe.

- Risque de taux

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe n'a pas souscrit d'instrument de couverture de taux.

- Risque de change

Le risque de change est porté principalement par les filiales étrangères situées au Ghana, en Pologne, en Roumanie et en Côte d'Ivoire (couverture en dollars). Ce risque est considéré comme mineur par le Groupe. Le Groupe n'a pas pu souscrire d'instrument de couverture de change sur le Ghana-Cédi, aucun intermédiaire financier ne proposant de fixer la valeur du Ghana-Cédi.

- Risque de crédit

La politique du Groupe est de limiter son exposition en ne faisant appel qu'aux institutions financières réputées et en surveillant leurs qualités financières.

Le risque de crédit sur les clients du Groupe est limité en raison d'une part, du nombre important de clients et d'autre part, de la diversité des secteurs d'activité et des implantations géographiques. Les dépassements d'échéances de paiement sont analysés régulièrement et font l'objet d'une dépréciation des créances le cas échéant. Néanmoins, au regard de la situation économique actuelle, le risque de crédit clients pourrait s'accroître sensiblement.

- Couverture de risques assurés

Le Groupe transfère ses risques aux assureurs lorsque leur couverture s'avère nécessaire. La politique du Groupe en matière de protection des biens et de ses revenus contre des risques accidentels repose sur, d'une part, des procédures de prévention pour le personnel, les bâtiments et les machines et d'autre part, la souscription de contrats d'assurances. Les principaux contrats sont constitués d'assurances de dommages couvrant les biens et pertes d'exploitation associées. Ces contrats couvrent aussi la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux produits commercialisés. Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont soumises à cette politique de gestion des assurances.

6.2.3. Perspectives 2013

Au cours du premier trimestre 2013, l'activité carton ondulé progresse de 4% par rapport au premier trimestre 2012. L'environnement économique pèse fortement sur cette activité. Le maintien du volume se fait au détriment des prix moyens de vente. L'évolution des volumes, des prix de vente et des coûts n'offre pas de réelle visibilité. Toutefois, les mesures engagées au niveau de SICAL, les niveaux d'activité des pays de l'Europe de l'Est et de l'Afrique vont consolider la rentabilité de cette activité, et les résultats budgétisés demeurent positifs.

L'activité papetière baisse de 1% au premier trimestre 2013 par rapport à celui de 2012.

Au global, malgré un environnement difficile et incertain, le résultat d'exploitation devrait se maintenir à un niveau acceptable.

6.3.Principes et méthodes comptables

6.3.1. Référentiel comptable

Déclaration de conformité et référentiel comptable de la Société

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS de l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Aucune norme ou interprétation nouvellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 et appliquée par la Société n'a impacté significativement les comptes consolidés de la Société.

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et n'ayant pas eu d'incidence significative ni sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements à IFRS 7 : Informations à fournir en matière de transfert d'actifs financiers

Normes et interprétations ayant été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2012

- Amendements à IAS 19 : Avantages du personnel notamment pour les régimes à prestations définies
- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2012

- IFRS 10 Etats financiers consolidés
- IFRS 11 Partenariats
- IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- IAS 27R Etats financiers individuels
- IAS 28R Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur
- Amendements à IFRS 7 et IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers
- IAS 12 Impôt différé : Recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IFRS 1 – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les premiers adoptants & Première adoption des IFRS
- IFRIC 20 Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert

Autres normes et interprétations essentielles, publiées par l'IASB, non encore approuvées par l'Union Européenne :

- IFRS 9 Instruments financiers (phase 1 : classification et évaluation des actifs et passifs financiers) et amendements subséquents
- Amendements IFRS 10, 11, 12 : Dispositions transitoires
- Améliorations des IFRS (2009-2011) (publié par l'IASB en mai 2012) :

- IAS 1 – Présentation des états financiers
- IAS 16 – Immobilisations corporelles
- IAS 32 – Instruments financiers : présentation
- IAS 34 – Information financière intermédiaire
- IFRS 1 – 1^{ère} application des normes IFRS
- Amendement à IFRS 1 – Prêts gouvernementaux

Le processus de détermination des impacts de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impacts significatifs sur ses comptes consolidés.

6.3.2. Changements comptables

Pour faciliter la convergence avec les nouvelles règles françaises édictées en 2012 (règlement n° 2012-03 de l'ANC), le Groupe comptabilise les quotas de gaz à effet de serre en stock.

L'amélioration des performances économiques des entités roumaines a conduit le Groupe à fiscaliser ces activités. En conséquence, des impôts différés sont à présent comptabilisés pour ces entités. La première comptabilisation a été enregistrée en résultat, soit une charge de 6 795 K€.

6.3.3. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

Valorisation des incorporels

- l'évaluation des écarts d'acquisition (se référer aux notes 6.5.1 et 6.6.1),

Valorisations des autres actifs ou passifs

- l'évaluation des immobilisations corporelles (se référer aux notes 6.5.1 et 6.6.3),
- l'évaluation des immeubles de placement (se référer à la note 6.6.4)
- l'évaluation des stocks (se référer à la note 6.6.6)
- l'évaluation des actifs d'impôt différé (se référer à note 6.8.3)
- l'évaluation des instruments financiers (se référer aux notes 6.5.2, 6.6.8, 6.6.12, 6.6.17 et 6.9)
- l'évaluation des provisions pour engagement de retraites (se référer à la note 6.6.14)

Les actifs corporels ou incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation si un indice de perte de valeur externe ou interne a été décelé. Se référer à la note 6.5.1.

L'évaluation des actifs et passifs ou charges et produits s'appuie sur des hypothèses de :

- réalisation des business plans utilisés pour la mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles évaluées au coût et l'activation des impôts différés
- réalisation des hypothèses de prix de vente et de quantité vendue.

Les hypothèses retenues pourraient être sensiblement différentes en cas de dégradation de l'économie, ce qui entraînerait une forte volatilité à la baisse de ces évaluations.

Les comptes consolidés annuels prennent en compte toutes les écritures comptables de fin de période considérées comme significatives par la Direction du Groupe pour donner une image fidèle des informations présentées.

6.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle ;
- continuité d'exploitation ;
- méthode de la comptabilité d'engagement ;
- permanence de la présentation et des méthodes comptables ;
- importance relative et exhaustivité.

En outre, les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres et des immeubles de placement qui sont évalués à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société.

6.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers de Sical et de toutes ses filiales ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) applicables au 31 décembre 2012. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Sical et de ses filiales au 31 décembre de chaque année, ainsi que les intérêts dans les coentreprises. Aucune coentreprise ne figure dans le périmètre de la consolidation au 31 décembre 2012.

Sical exerce un contrôle majoritaire sur toutes ses filiales. En conséquence, les entités appartenant au périmètre du Groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle majoritaire est présumé exister dès lors que Sical détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote de la société. Le contrôle majoritaire est également effectif si Sical a le pouvoir de diriger les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de la société.

Ainsi, Sical est susceptible de consolider, le cas échéant, des sociétés ad hoc spécifiquement créées pour gérer une opération même si elle ne détient pas de titres ou la majorité des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère Sical SA, sur la base de méthodes comptables homogènes. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les éléments réciproques, les dividendes reçus des sociétés consolidées ainsi que les résultats, provenant de transactions internes au groupe, sont éliminés.

■ Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux intérêts des associés ou actionnaires autres que la société mère dans les capitaux propres et les résultats des sociétés intégrées globalement. En cas d'existence d'un accord de répartition du résultat non conforme au pourcentage financier de détention, l'impact de cet accord sera pris en compte dans la répartition du résultat entre le groupe et les minoritaires.

■ Dates de clôture

Les sociétés du groupe SICAL dont les dates de clôture diffèrent de trois mois au plus avec celle de l'entité consolidante sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux. Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice social à une date identique à celle des comptes consolidés soit le 31 décembre 2012.

6.3.6. Secteurs opérationnels

En tenant compte des risques spécifiques encourus par les activités du Groupe et sachant que, conformément à IFRS 8, le Groupe définit un secteur opérationnel comme la composante de l'ensemble consolidé :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de générer des produits et des charges
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le décideur opérationnel de l'entité pour décider de l'affectation des ressources à chaque secteur et évaluer les performances
- au sein de laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le groupe SICAL a identifié :

- le pôle Sical
- le pôle Afrique
- le pôle Roumanie
- le pôle Kadem
- le pôle Valscius
- le pôle Rawibox

Malgré la fusion entre Sical et Valscius intervenue en 2009, les deux entités disposent d'une gestion opérationnelle distincte.

6.3.7. Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant

Conformément à la norme IAS 1, la Société présente ses actifs et passifs en distinguant les éléments courants et non courants :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant,
- les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant,

- les provisions pour risques et charges entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en passifs non courants,
- les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant,
- les impôts différés sont présentés en totalité en actifs ou passifs non courants.

6.3.8. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs et passifs qui sont immédiatement destinés à être vendus, et dont la vente est hautement probable sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés en application de la norme IFRS 5. Ces actifs ou groupe d'actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession, ils ne font plus l'objet d'un amortissement.

6.3.9. Ecarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le groupe acquiert le contrôle, les actifs et les passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les actifs incorporels sont spécifiquement identifiés dès lors qu'ils sont séparables de l'entité acquise ou résultent de droits légaux ou contractuels. Selon IFRS 3, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, la différence entre la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle, et le prix des titres, constitue un écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition :

- positif, est inscrit à l'actif du bilan et fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à une date identique chaque année,
- négatif, est comptabilisé directement en produit au compte de résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le prix des titres est déterminé hors coût d'acquisition.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de 12 mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

6.3.10. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Conformément à la norme IAS 38, les logiciels sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité estimée, qui est généralement comprise entre 5 et 10 ans, selon le mode linéaire.

6.3.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux terrains et constructions, aux matériels de production et aux installations générales, matériels de transport, de bureau et d'informatique. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Aucun composant significatif n'a été identifié pour ces immobilisations.

Les plans d'amortissement et les valeurs résiduelles si elles existent sont revus chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est notablement supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur vénale (nette des coûts de cession) et la valeur d'utilité rattachées à l'actif concerné.

6.3.12. Immeubles de placement

En application de la norme IAS 40, le groupe SICAL a opté pour la méthode de la juste valeur en tant que méthode permanente.

6.3.13. Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

La revue de l'évaluation des actifs non courants (écarts d'acquisition, actifs incorporels et actifs corporels) est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à leur valeur recouvrable au moins une fois par an, à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du groupe, associés à la détermination d'une valeur terminale (actualisation des flux de trésorerie à l'infini)
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital avec l'incorporation d'une sensibilité de +0,5 %/-0,5 %.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les écarts d'acquisition ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus. Les filiales pour lesquelles il existe un écart d'acquisition sont des UGT.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition).

Les pertes de valeur sont constatées lorsqu'il apparaît que la valeur comptable d'un actif est notablement supérieure à sa valeur recouvrable. Dans le cas du test de valeur des écarts d'acquisition, la méthode présentée ci-dessus est combinée avec le calcul d'une valeur d'usage reposant sur la capacité de production de l'unité génératrice de trésorerie correspondant. Cette combinaison s'explique par la pratique observée sur le secteur d'activité du groupe qui consiste à évaluer une entreprise en fonction de cette capacité de production.

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition sont comptabilisées en compte de résultat de manière irréversible.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat, si cette valeur au bilan s'avère notablement supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. La dépréciation est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition sont non réversibles.

6.3.14. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de matière sont valorisés selon le coût moyen pondéré de la dernière période correspondant à la durée normale de rotation des stocks à l'exception des matières suivantes : matière première papier, matière première polystyrène expansé, matière consommable habillage machines qui sont évaluées lot par lot.

Le coût des produits finis et des en cours englobe le coût de conception, le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe et les autres coûts directs et indirects dont les frais généraux de production. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus.

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non écoulement (en stocks depuis plus d'un an) à des conditions normales. Dans ce cas les stocks concernés sont évalués à leur prix de vente déchet.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

6.3.15. Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Les provisions pour dépréciation des créances clients répondent aux critères suivants :

- ✓ Incidents de paiements entraînant le recours à des organismes de recouvrement, provisions à concurrence de 50 à 100 % du montant des créances hors taxes selon le risque estimé ;
- ✓ Procédure collective d'apurement de passif. Les provisions sont alors constituées à hauteur de 80 % à 100 % de la créance douteuse compte tenu d'une couverture éventuelle du risque par une société d'assurance-crédit.

6.3.16. Les instruments financiers

Les instruments financiers actifs

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan :

- Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que les titres cotés sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat, cette dépréciation est irréversible.
- Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Ces actifs sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat avec pour contrepartie l'ajustement du compte de trésorerie. Il s'agit d'instruments détenus à des fins de transaction car ils sont destinés à être revendus à court terme.

- Les instruments financiers dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat lorsqu'ils ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture.

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs sont comptabilisés à la juste valeur. Pour les actifs et passifs financiers comme les actions cotées qui sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture.

En dernier ressort, le groupe SICAL évalue au coût les actifs et passifs financiers déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

Les instruments financiers passifs

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Les instruments financiers dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat puisque le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture.

6.3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement, les intérêts perçus figurent dans les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

6.3.18. Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les primes d'émission sont liées à l'augmentation de capital de la société mère. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les intérêts minoritaires sont définis comme la part du résultat ou des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue soit directement par Sical, soit indirectement par l'intermédiaire d'une autre filiale contrôlée par Sical.

6.3.19. Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du groupe SICAL en matière de pension, complément de retraite et indemnité de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit principalement des régimes de retraites publics français.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante :

Engagement passé = (droits acquis par le salarié) × (probabilité qu'à l'entreprise de verser ces droits) × (actualisation) × (coefficient de charges patronales)

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : Taux des obligations corporate AA + 10 ans
- Table de mortalité : TGF 05 / TGH 05
- Age de départ à la retraite : entre 60 et 67 ans

L'âge moyen de départ à la retraite observé depuis 2000 au sein du Groupe est très majoritairement inférieur ou égal à 67 ans.

- Autres avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages reposent principalement sur le régime à cotisations définies (régime général).

Dans le cadre de ce régime le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

- Autres avantages

La société mère a mis en place un plan d'épargne entreprise. Les avantages à court terme incluent notamment, des accords d'intéressement au résultat de certaines entités du groupe au profit de leurs salariés conformément aux dispositions de l'accord d'entreprise. La participation est calculée sur la base du résultat fiscal. Les médailles du travail sont intégralement provisionnées conformément à la norme IAS 19. Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont provisionnées.

Il n'existe pas d'autres avantages accordés au sein du groupe SICAL.

6.3.20. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux et industriels, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation du groupe. Elles peuvent être actualisées le cas échéant sur la base d'un taux avant impôt sans risque.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel celles constituées dans le cadre de litiges opposant le groupe SICAL à des tiers.

6.3.21. Passifs éventuels et litiges

Un passif éventuel est fondé sur une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Un passif éventuel est aussi une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car d'une part, il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et d'autre part, le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

6.3.22. Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

Ils sont présentés de manière compensée au bilan du Groupe et justifiés au moyen d'une preuve d'impôt (voir parag. 6.8.3).

6.3.23. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable. Les produits des activités du groupe correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités du groupe. Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises et déduction faites des ventes intragroupes.

Le produit est comptabilisé lorsqu'une entité du groupe a livré les biens au client, que celui-ci a accepté les caractéristiques du bien livré et que le recouvrement de la créance afférente est raisonnablement assuré.

6.3.24. Subventions

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Selon la norme IAS 20, les subventions liées à des actifs sont des subventions publiques dont la condition principale est qu'une entité répondant aux conditions d'obtention doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs à long terme. Des conditions accessoires peuvent aussi être prévues pour restreindre le type ou l'implantation géographique des actifs ou les périodes pendant lesquelles ils doivent être achetés ou détenus.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique pour les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts que les subventions sont censées compenser. Ainsi, les subventions liées à des actifs, sont présentées au bilan en produits différés.

6.3.25. Contrats de location

Selon la norme IAS 17, un contrat de location est un accord par lequel le bailleur transfère au preneur pour une période déterminée le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. La norme IAS 17 distingue les contrats de location financement, qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, des contrats de location simple.

Les contrats de location financement sont inscrits à l'actif en contrepartie d'une dette au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

Les machines et matériels mis à disposition par des fournisseurs sont analysés conformément aux dispositions de la norme d'interprétation IFRIC 4 relative à l'identification d'un contrat de location au sein d'un contrat de prestations.

6.3.26. Endettement financier net

Les dettes financières long-terme comportent d'une part les emprunts contractés auprès des établissements de crédit et d'autre part les emprunts comptabilisés en contrepartie de la reconnaissance à l'actif des biens utilisés dans le cadre de contrats de location-financement. Ces dettes long terme sont classées en passifs non courants pour leur part à plus d'un an et sont valorisées au coût amorti à la clôture selon la méthode du taux d'intérêt effectif, avec un amortissement des frais d'émission, lorsque ces frais sont significatifs. Le taux d'intérêt effectif retenu pour les dettes à taux variable est le taux du marché à la date de clôture.

Les dettes financières court terme comprennent la part à court terme des emprunts à long terme ainsi que les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et les instruments dérivés évalués à la juste valeur.

L'endettement financier net est composé des emprunts définis ci-dessus diminués des disponibilités et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts, les autres dettes financières, les revenus sur prêts ou créances rattachées à des participations, ainsi que l'impact lié au flux d'échange de taux dans le cadre de swaps de couverture de taux.

6.3.27. Marge opérationnelle et résultat opérationnel

Le chiffre d'affaires provient principalement de la vente de produits finis. Il est comptabilisé net des remises et avantages commerciaux consentis. Le produit est comptabilisé sur la base du transfert au client des risques et avantages inhérents à la propriété des produits finis.

La marge opérationnelle est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes additionné aux frais généraux et commerciaux.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les charges et produits d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part dans les résultats des entreprises associées ;
- les impôts sur les résultats ;
- le résultat des activités non stratégiques (ou activités abandonnées).

Afin de faciliter la lisibilité du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée : autres produits et charges.

Les autres produits et charges opérationnelles comprennent principalement les dotations aux provisions pour litiges, le résultat de cession d'actifs d'investissement, les dépréciations d'actifs et toutes les charges de restructuration ou d'abandon d'activité.

6.3.28. Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues. Le résultat net dilué par action est calculé en retenant, le cas échéant, les instruments donnant un accès différé au capital de Sical (options de souscription ou obligations convertibles) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif.

6.3.29. Conversion des opérations en devise

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie de présentation du groupe SICAL.

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan,
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Selon IAS 21, les éléments monétaires doivent être convertis en utilisant le cours de clôture, les éléments non monétaires évalués au coût historique doivent être convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a été comptabilisée initialement, les éléments non monétaires évalués à la juste valeur doivent être convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conformément au paragraphe 15 d'IAS 21, les écarts de change relatifs aux créances et dettes correspondant à la définition de l'investissement net à l'étranger sont traités en capitaux propres.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

6.4.Périmètre de consolidation

6.4.1. Liste des sociétés consolidées

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de votes sont identiques à la part détenue dans le capital.

Entités	Pays ou Localité	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
AMBRO	Roumanie	100.00	100.00	I.G.
KADEM	Espagne	99.00	99.00	I.G.
NORD CARTON	St Martin au Laërt (62)	100.00	100.0	I.G.
POLYPOR	Boulogne sur Mer (62)	50.00	50.00	I.G.
P.P.B.C.I	Côte d'Ivoire	99.31	49.65	I.G.
RAWIBOX	Pologne	99.77	99.77	I.G.
ROMCARTON	Roumanie	99.98	99.98	I.G.
SERVIBOX	Belgique	78.23	78.23	I.G.
SIMAR	Saint-Etienne (42)	100.00	100.00	I.G.
SONACEB	Burkina-Fasso	77.00	65.66	I.G.
SONACO	Côte d'Ivoire	85.27	85.27	I.G.
SONAPACK	Ghana	100.00	85.27	I.G.

6.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 13 sociétés au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

6.5. Dépréciation des actifs

6.5.1. Dépréciation des actifs non financiers

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur sur ses actifs corporels et incorporels. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 5 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Pour l'ensemble du Groupe, le coût moyen pondéré du capital varie en 2012 entre 8 % et 14 % selon les pays, contre 9% à 18 % en 2011.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de dépréciation est pratiqué sur la base d'indices de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition qui ne sont pas amortissables et les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe. La valeur des écarts d'acquisition est testée au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie identifiée au sein du Groupe. Une unité génératrice de trésorerie correspond au niveau auquel le Groupe gère ses activités et analyse sa performance. En conséquence, les filiales sont considérées comme des unités génératrices de trésorerie (Voir note 6.3.6.).

6.5.2. Dépréciation des actifs financiers

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, une diminution importante et durable de la juste valeur des titres en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte, mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur ces actifs financiers déjà comptabilisés en résultat, est transféré des capitaux propres au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres sont comptabilisées en compte de résultat.

6.6.Bilan

6.6.1. Ecarts d'acquisition

	31/12/2012	31/12/2011
Ecarts d'acquisition bruts	10 694	10 589
Dépréciations	- 5 368	- 5 299
Ecarts d'acquisition nets	5 327	5 291

Entités détenues	Ecarts d'acquisition nets au 31/12/2011	Mouvement périmètre	Reclassement	Dépréciation	Ecarts d'acquisition nets au 31/12/2012
POLYPOR	15	-	-	-	15
RAWIBOX	382	-	36 ⁽¹⁾	-	418
SERVIBOX	31	-	-	-	31
KADEM	2 467	-	-	-	2 467
VALSCIUS (fusionnée dans Sical)	2 396	-	-	-	2 396
Total	5 291	-	36	-	5 327

(1) Variations de change € / PLN.

Le calcul des valeurs d'usage qui ont permis de tester la valeur des goodwills repose sur la capacité de production (en volumes) des entités concernées combinée à la méthode de l'actualisation des cash flows futurs définie au paragraphe 6.5.1.

Aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été constatée sur l'exercice 2012.
Valscius constitue un segment opérationnel et une unité génératrice de trésorerie pour le Groupe.

6.6.2. Autres immobilisations incorporelles

■ Variation des valeurs brutes (en K€)

	Autres immobilisations incorporelles			Total
	Logiciels	Fonds de commerce	Autres	
AU 31 DECEMBRE 2010	1 864	370	440	2 674
Acquisitions	39	-	-	39
Cessions	- 111	-	-	- 111
Incidence des droits d'émission de gaz à effet de serre	-	-	116	116
Transferts	7	-	-	7
Variations de périmètre	-	-	-	-
Variations de change	- 16	-	-	- 16
AU 31 DECEMBRE 2011	1 782	370	557	2 709
Acquisitions	48	-	-	48
Cessions	- 70	-	-	-70
Incidence des droits d'émission de gaz à effet de serre	-	-	- 557	- 557
Transferts	11	-	-	11
Variations de périmètre	-	-	-	-
Variations de change	13	-	-	13
AU 31 DECEMBRE 2012	1 783	370	-	2 153

La catégorie « Autres » est composée pour l'essentiel des droits d'émission de gaz à effet de serre pour son activité papier.

L'incidence des droits d'émission de gaz à effet de serre pour - 557 K€ s'explique par le changement de méthode opéré en 2012, pour comptabiliser ces droits en stock.

■ Variation des amortissements et pertes de valeur (en K€)

	Autres immobilisations incorporelles		Total
	Logiciels	« Autres »	
AU 31 DECEMBRE 2010	1 365	-	1 365
Dotations aux amortissements	133	-	133
Reprises sur amortissement	- 110	-	- 110
Pertes de valeur	-	44	44
Transferts	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Variations de change	- 14	-	- 14
AU 31 DECEMBRE 2011	1 374	44	1 418
Dotations aux amortissements	124	-	124
Reprises sur amortissement	- 70	-	- 70
Pertes de valeur	-	- 44	- 44
Transferts	1	-	1
Variations de périmètre	-	-	-
Variations de change	11	-	11
Dépréciation	4	-	4
AU 31 DECEMBRE 2012	1 444	-	1 444

■ Variation des immobilisations incorporelles nettes (en K€)

	Logiciels	Fonds de commerce	« Autres »	Total des Valeurs nettes
Au 31 décembre 2010	499	370	440	1 309
Au 31 décembre 2011	408	370	513	1 291
Au 31 décembre 2012	339	370	-	709

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

Durées d'utilité	
Logiciels	5 à 20 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans

6.6.3. Immobilisations corporelles

■ Variation des immobilisations corporelles brutes (en K€)

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
AU 31 DECEMBRE 2010	8 873	49 549	180 271	9 073	2 138	249 905
Acquisitions / Augmentations	-	819	4 839	632	2 938	9 229
Cessions / Diminutions	- 6	- 55	- 1 895	- 884	- 6	- 2 845
Transferts	-	781	3 887	92	- 3 835	925
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variations de change	- 6	- 600	- 1 068	- 92	- 111	- 1 877
AU 31 DECEMBRE 2011	8 861	50 495	186 034	8 821	1 125	255 337
Acquisitions / Augmentations	160	1 506	1 685	692	2 213	6 256
Cessions / Diminutions	-	- 117	- 1 333	- 716	- 1	- 2 167
Transferts	- 6 657	56	732	9	- 591	- 6 451
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variations de change	5	465	965	77	11	1 524
AU 31 DECEMBRE 2012	2 368	52 406	188 084	8 883	2 757	254 498

Les transferts réalisés entre les immobilisations en cours et les autres catégories d'immobilisations proviennent de la mise en service d'immobilisations en cours. Le solde des transferts provient des avances et acomptes sur immobilisations, classés en autres créances courantes à l'actif du bilan (note 6.6.7).

Le transfert portant sur les terrains est lié à la réévaluation des terrains d'Ambro (voir note 6.6.4).

■ Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en K€)

	Terrain	Construction	Installations techniques	Autres immobilisations	Total des amortissements
AU 31 DECEMBRE 2010	296	27 384	83 783	5 390	116 852
Dotation et Dépréciation	16	1 179	7 593	743	9 531
Reprise	- 6	- 54	- 1 782	- 723	- 2 565
Reclassement	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Variations de change	-	- 159	- 700	- 59	- 918
Dépréciation	-	-	1 447	-	1 447
AU 31 DECEMBRE 2011	305	28 350	88 894	5 351	122 900
Dotation et Dépréciation	15	1 239	6 581	744	8 580
Reprise	-	- 117	- 1 251	- 652	- 2 020
Reclassement	-	-	- 5	3	- 2
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Variations de change	-	137	584	52	773
Dépréciation	-	767	30 420	669	31 856
AU 31 DECEMBRE 2012	321	30 376	125 223	6 167	162 087

Les dépréciations pour 31 856 K€ correspondent aux dépréciations menées sur les actifs de l'entité Ambro. Ces dépréciations sont la conséquence de l'arrêt définitif de la production de papier Kraft cette année.

Les modifications des durées d'utilité (allongement des durées d'utilité), principalement pour les sociétés Sical et Kadem, constituent un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8 et ont un impact net positif de 112 K€ sur le résultat.

■ Variation des immobilisations corporelles nettes (en K€)

	Terrain	Construction	Installation technique	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2010	8 577	22 166	96 488	3 684	2 138	133 053
Au 31 décembre 2011	8 556	22 145	97 140	3 470	1 125	132 436
Au 31 décembre 2012	2 047	22 030	62 861	2 716	2 757	92 411

A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties, linéairement, selon une approche par composants, pour les durées suivantes:

Rubrique de l'actif	Durées
Construction	15 à 90 ans
Agencements et aménagements des constructions	3 à 50 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 55 ans
Matériel de transport	2 à 25 ans
Matériel de bureau	5 à 35 ans
Mobilier de bureau	3 à 50 ans

■ Variation des actifs non courants détenus en vue de la vente (en K€)

Comme au 31 décembre 2011, aucun actif non courant n'est détenu en vue de la vente au 31 décembre 2012.

6.6.4. Immeubles de placement

■ Variation des immeubles de placements (en K€)

	Immeubles de placement
AU 31 DECEMBRE 2010	5 182
Investissements	-
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-
Cessions / Diminutions	- 52
Variation de périmètre	-
Transferts	-
Variation de la juste valeur	-
AU 31 DECEMBRE 2011	5 130
Investissements	-
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-
Cessions / Diminutions	-
Variation de périmètre	-
Transferts	6 657
Variation de la juste valeur	43 263
AU 31 DECEMBRE 2012	55 050

En application de la norme IAS 40, le Groupe a opté pour la méthode de la juste valeur en tant que méthode permanente et valorise son patrimoine de placement en conséquence.

Les immeubles de placement sont principalement des terrains portés par Ambro en Roumanie.

Suite à la décision, prise cette année, d'arrêter définitivement la production de papier Kraft en Roumanie, le Groupe a mené une évaluation approfondie des terrains de l'entité Ambro, qui poursuit la production de papier à base de vieux papiers. L'évaluation, à dire d'expert, de ces terrains a montré que les terrains exploités et inexploités ne pouvaient être évalués et cédés séparément, en raison de la nature des voiries, des zones de transit et de leurs configurations géographiques. Ces constats ont conduit le Groupe à un classement global des terrains en immeubles de placement pour effectuer cette réévaluation. En outre, la quote-part des terrains opérationnels est peu significative au regard de la totalité des terrains réévalués. La réévaluation de ces terrains est donc globale et a été en comptabilisée en résultat.

6.6.5. Autres actifs non courants

(en K€)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation	-	-
Autres titres immobilisés	42	42
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	133
Prêts	-	4
Dépôts et cautionnements	57	71
Autres immobilisations financières	-	-
Autres actifs Personnel & fiscal	11	8
VALEURS BRUTES	110	258
Titres de participation	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-
Prêts	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Autres actifs Personnel & fiscal	-	-
DEPRECIATIONS	-	-
Titres de participation	-	-
Autres titres immobilisés	42	42
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	133
Prêts	-	4
Dépôts et cautionnements	57	71
Autres immobilisations financières	-	-
Autres actifs Personnel & fiscal	11	8
VALEURS NETTES	110	258

Les risques associés à la gestion des actifs disponibles à la vente et des actifs détenus jusqu'à échéance sont détaillés au § 6.9.

6.6.6. Stocks et en-cours

■ Variation des stocks et en-cours en valeurs nettes (en K€)

	Stocks et en-cours
AU 31 DECEMBRE 2010	34 421
Augmentation	5 618
Diminution	- 2 669
Reclassement	-
Variations de périmètre	-
AU 31 DECEMBRE 2011	37 369
Augmentation	202
Diminution	- 3 105
Reclassement	-
Variations de périmètre	-
AU 31 DECEMBRE 2012	34 466

Les stocks de matières premières, dont le papier, sont valorisés selon la méthode FIFO. Les produits finis sont évalués au coût moyen unitaire pondéré.

Les stocks diminuent de 8% sous l'effet de la baisse des stocks de matières premières et de la baisse des prix des produits finis stockés.

■ Quotas de gaz à effet de serre

Attribution des quotas

Tonnage alloué (en T)	2008	2009	2010	2011	2012
AMBRO	157 469	157 468	157 468	157 468	157 469
SICAL	22 659	22 659	22 659	22 659	22 659
TOTAL	180 128	180 127	180 127	180 127	180 128

Au 31 décembre 2012, les unités du Groupe concernées par les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas dans l'obligation d'acquérir des droits supplémentaires.

Les droits attribués gratuitement sont utilisés pour compenser les émissions constatées en 2012 ; les éventuels quotas 2012 restants sont négociés sur le marché.

6.6.7. Créances clients et autres créances

■ Créances (en K€)

	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients	44 215	46 297
Créances financées	5 008	4 522
Total brut Créances clients	49 223	50 819
Provisions sur créances clients	- 4 169	- 4 356
Total net Créances clients	45 054	46 463
Avances et acomptes s/ immobilisations	4 239	214
Avances et acomptes versés sur commandes	1 234	1 962
Fournisseurs débiteurs	355	420
Personnel & fiscal	3 599	2 985
Débiteurs divers	585	1 085
Charges constatées d'avance	624	380
Total brut autres Créances	10 635	7 046
Provisions sur autres créances	- 96	- 146
Total net autres Créances	10 539	6 900
Total brut clients et autres créances	59 858	57 865
Total net clients et autres créances	55 593	53 363

Les créances clients et les autres créances sont évaluées au coût sous déduction des provisions calculées en fonction des possibilités effectives de recouvrement.

Les avances et acomptes sur immobilisations pour 4 239 K€ concernent principalement des acomptes réalisés par Sical suite à de nouveaux investissements qui seront mis en service au 1^{er} semestre 2013.

En application des normes IAS 32 et 39, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, les créances attachées aux effets escomptés non échus sont activées au sein du poste créances clients et comptes rattachés.

Les risques et principaux impacts au compte de résultat portés par les créances sont analysés en § 6.9.

6.6.8. Autres actifs financiers courants

■ Autres actifs financiers évalués à la juste valeur (en K€)

	31/12/2012	31/12/2011
Prêts (part à moins d'un an)	20	19
Valeurs mobilières de placement	-	-
Dépôts et cautionnements courants	47	28
Autres actifs financiers courants	133	267
Instrument financiers	-	-
VALEURS BRUTES	201	314
Provisions	-	-
VALEURS NETTES	201	314

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur au 31 décembre 2012, conformément aux normes IAS 32 et IAS 39. La juste valeur correspond à la valeur de marché des titres cotés.

Les impacts comptables en termes de risque et de valorisation sont détaillés au § 6.9.

6.6.9. Trésorerie et équivalents trésorerie

(en K€)	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2012/2011
Valeurs mobilières de placements	1 630	-	1 630
Equivalents de trésorerie	-	-	-
Disponibilités	5 268	6 083	- 814
TOTAL	6 898	6 083	816
Découverts bancaires	- 35 579	- 38 574	2 995
TOTAL TRESORERIE DE CLOTURE	- 28 681	- 32 491	3 810

Les valeurs mobilières de placement pour 1 630 K€ correspondent à des SICAV monétaires souscrites par l'entité Sical dont le risque est négligeable et dont l'échéance de liquidité est inférieure à 3 mois.

6.6.10. Capital et informations sur le capital

■ Evolution du capital (en €)

	01/01/2011	Réduction	Augmentation	31/12/2011
Nombre d'actions	3 665 265	-	-	3 665 265
Nominal en €	3.03	-	-	3.03
CAPITAL EN EUROS	11 105 753	-	-	11 105 753

	01/01/2012	Réduction	Augmentation	31/12/2012
Nombre d'actions	3 665 265	-	-	3 665 265
Nominal en €	3.03	-	-	3.03
CAPITAL EN EUROS	11 105 753	-	-	11 105 753

■ Informations sur le capital (en €)

Actionnariat de SICAL SA

Détenteurs	Nombre d'actions	Pourcentages de détention
Groupe ROSSMANN ⁽¹⁾	3 434 998	93.72%
Autres	230 267	6.28%
TOTAL	3 665 265	100%

(1) Actions de concert entre les sociétés Celta, et Sofpo, M. B. Rossmann et M. L. Kauffmann.

6.6.11. Ecarts de conversion

Zone géographique	31/12/2012	31/12/2011
Europe de l'Est	- 771	- 1 689
Afrique	- 3 137	- 3 137
TOTAL	- 3 908	- 4 826

La variation des écarts de conversion constatée entre 2011 et 2012 pour 918 K€ s'explique par l'évolution du cours de change de la devise polonaise.

6.6.12. Passifs financiers

■ Emprunts et dettes financières non courants (en K€)

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Dettes auprès des actionnaires	Autres	Total non courant
AU 31 DECEMBRE 2010	8 458	12 122	3 079	23 659
Changement de méthode	-	-	-	-
Augmentation	5 184	-	673	5 857
Diminution	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Reclassements ⁽¹⁾	- 4 107	-	- 1 033	- 5 140
Variations de change	- 180	-	- 4	- 185
AU 31 DECEMBRE 2011	9 355	12 122	2 715	24 192
Changement de méthode	-	-	-	-
Augmentation	8 700	1 000	354	10 054
Diminution	-	-	- 34	- 34
Variation de périmètre	-	-	-	-
Reclassements ⁽¹⁾	- 4 682	- 200	- 622	- 5 504
Variations de change	109	-	3	112
AU 31 DECEMBRE 2012	13 483	12 922	2 416	28 821

(1) Les reclassements des passifs non courants vers les passifs courants sont déterminés par la part non courante, au 31 décembre 2011, des emprunts et dettes à long terme qui devient courante au 31 décembre 2012.

Les dettes auprès des actionnaires correspondent à des avances conditionnées à long terme, mises à la disposition du Groupe.

L'évaluation des emprunts à taux fixe au coût amorti, selon l'application d'un taux d'intérêt effectif, révèle une différence peu significative avec une évaluation à la valeur nominale car les frais d'émission se rattachant aux emprunts sont faibles.

Les emprunts à taux variable n'ont pas fait l'objet d'un calcul de taux d'intérêt effectif spécifique sur la base d'une courbe d'anticipation de l'évolution des taux (« courbe forward »). Le Groupe a préféré retenir la dernière valeur connue de la référence de taux utilisée. Dans ce cas, le coût amorti est proche du nominal de l'emprunt en l'absence de coût transaction ou décote. Les frais d'émission sur ces emprunts ne sont pas significatifs.

En 2012, la société Sical a souscrit deux emprunts à taux variable pour un total de 7 500 K€, remboursables respectivement sur 7 et 5 ans, destinés à financer les nouveaux investissements ; la société Servibox a souscrit deux emprunts à taux fixe pour un total de 1 050 K€, remboursables sur 10 ans et destinés à financer l'acquisition de l'ensemble immobilier sur lequel est implanté son site de production.

■ Emprunts et dettes financières courants (en K€)

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Intérêts courus	Concours bancaires	Autres	Total courant
AU 31 DECEMBRE 2010	3 855	13	38 179	1 116	43 163
Changement de méthode	-	-	-	-	-
Augmentation	-	20	2 946	274	3 240
Diminution	- 4 044	- 13	- 2 551	- 1 326	- 7 934
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassements	4 107	-	-	1 033	5 140
Variation de taux de change	- 79	-	-	- 5	- 83
AU 31 DECEMBRE 2011	3 839	20	38 574	1 093	43 526
Changement de méthode	-	-	-	-	-
Augmentation	-	10	1 695	-	1 706
Diminution	- 3 932	- 20	- 4 750	- 1 109	- 9 812
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassements	4 682	-	-	822	5 504
Variation de taux de change	67	-	60	3	130
AU 31 DECEMBRE 2012	4 655	10	35 579	809	41 054

La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.
La rubrique « autres » correspond pour l'essentiel aux dettes, contreparties de l'activation des contrats de location-financement.

■ Ventilation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (en K€)

	Non courant		Courant	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Pôle SICAL	10 103	3 907	14 667	12 589
Pôle AFRIQUE	-	155	14 348	14 056
Pôle ROUMANIE	2 308	4 088	8 195	11 001
Pôle KADEM	103	-	2 683	3 430
Pôle VALSCIUS	30	44	13	13
Pôle RAWIBOX	939	1 161	338	1 344
TOTAL	13 483	9 355	40 245	42 433

(y compris les découverts bancaires)

■ Durée restant à courir des emprunts (en K€)

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2012
Pôle SICAL	2 333	7 230	2 873	12 436
Pôle AFRIQUE	155	-	-	155
Pôle ROUMANIE	1 781	2 308	-	4 088
Pôle KADEM	44	103	-	147
Pôle VALSCIUS	13	30	-	44
Pôle RAWIBOX	338	918	22	1 277
TOTAL	4 665	10 589	2 894	18 148

(hors découverts bancaires)

■ Ventilation des emprunts par taux (en K€)

Emprunts auprès des établissements de crédits	Taux variable	Taux fixe
Au 31 décembre 2011	12 804	390
Au 31 décembre 2012	16 950	1 188
Variation 2012/2011	4 146	798

(hors intérêts courus sur emprunts)

■ Engagements donnés (en K€)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts garantis par une sûreté réelle	14 499	11 786
Cautions	13 082	14 747
Autres	108	696
TOTAL	27 689	27 229

Les autres engagements pour 108 K€ correspondent à des engagements d'achats auprès de fournisseurs en contrepartie d'engagements de fournitures et de la mise à disposition de matériel.

■ Engagements reçus (en K€)

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts garantis par une sûreté réelle	-	-
Cautions	-	-
Autres	108	696
TOTAL	108	696

6.6.13. Analyse de l'endettement financier net

■ Evolution de l'endettement financier net (en K€)

ENDETTEMENT NET	31 décembre 2012	31 décembre 2011	Variation 2012/2011
Partie à long terme des dettes financières	15 899	12 070	3 829
Partie à court terme des dettes financières	5 474	4 952	523
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	35 579	38 574	- 2 995
Total dettes brutes	56 952	55 596	1 357
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 898	6 083	816
Actifs financiers à la juste valeur	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	238	499	- 261
Créances financées	5 008	4 522	486
TOTAL NET	44 808	44 492	316

■ Analyse des dettes financières (en K€)

ENDETTEMENT HAUT DE BILAN

La partie long et court terme des dettes financières est constituée du solde de la souscription d'emprunts dont l'objet était le financement d'opérations de haut de bilan, et principalement d'investissements de production.

En ce sens, cette dette apparaît comme un complément de Fonds Propres.

ENDETTEMENT

Partie long & court terme des dettes financières

31 décembre 2012

21 173

31 décembre 2011

17 022

FINANCEMENT DU BFR

Les emprunts à court terme et banques créditrices financent le Besoin en Fonds de Roulement du Groupe (BFR) :

	au 31/12/2012		au 31/12/2011	
	Emploi	Ressource	Emploi	Ressource
<i>Stock de matières premières et autres</i>	22 519		24 668	
<i>Autres stocks</i>	2 025		1 652	
<i>Stock de produits finis</i>	9 922		11 050	
Total Stock	34 466		37 369	
Créances nettes Clients	44 742		46 116	
Dettes nettes Fournisseurs		25 173		24 346
Créances et Dettes sociales & fiscales		9 633		10 520
Autres Créances & Dettes	2 991		2 209	
BFR	47 393		50 829	

FINANCEMENT DU BFR	47 393	50 829
Fonds Propres	4 915	6 172
Disponibilités	6 898	6 083
Concours bancaires courants	35 579	38 574

Au 31 décembre 2012, les financements à court terme représentent 75.1% du BFR contre 75.9% au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, les créances clients, nettes des acomptes et des provisions pour créances douteuses, et les stocks de produits finis, qui ne sont produits qu'à la commande, s'élèvent à 54 664 K€ pour un BFR de 47 393 K€ ; au 31 décembre 2011, ils s'élevaient à 57 165 K€ pour un BFR de 50 829 K€.

Les concours bancaires courants apparaissent comme un préfinancement de créances acquises.

6.6.14. Provision pour engagement de retraite

■ Evolution de l'engagement

Comme en 2011, toutes les provisions pour engagements de retraites comptabilisées au 31 décembre 2012 sont conformes à IAS 19.

(en K€)	Engagements de retraite	Total non courant	Total courant
AU 31 DECEMBRE 2010	2 216	2 108	108
Droits acquis au cours de l'exercice	119	119	-
Charges d'intérêts	84	84	-
Variation de périmètre	-	-	-
Ecarts actuariels	63	63	-
Paievements de prestation	- 300	- 193	- 108
Transfert	-	- 84	84
AU 31 DECEMBRE 2011	2 183	2 098	84
Droits acquis au cours de l'exercice	63	63	-
Charges d'intérêts	107	107	-
Variation de périmètre	-	-	-
Ecarts actuariels	554	554	-
Paievements de prestation	- 423	- 339	-84
Transfert	-	- 89	89
AU 31 DECEMBRE 2012	2 484	2 395	89

Les provisions pour engagements de retraite au 31 décembre 2012 sont non courantes pour 2 395 K€ et courantes pour 89 K€.

■ Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ en retraite

	2012	2011
Taux d'actualisation	2.94%	4.82%
Taux d'augmentation des salaires	2.06%	2.09%
Turn over	3.98%	4.52%

Le taux d'actualisation de 2.94% est la moyenne, pondérée par le montant des engagements de chaque unité, du taux Market € Iboxx Corporate AA + 10 ans (2.69%) et du taux de rendement des obligations de première catégorie en Côte d'Ivoire (6%).

Un test de sensibilité a été mené sur la base de taux d'actualisation à 2.42% et 2.96% (+/- 10%) ; ce test révèle une volatilité non significative de la provision, qui s'élève respectivement à + 89 K€ et – 84 K€. Avec des hypothèses actuarielles identiques à celles utilisées en 2011, la provision retraites aurait été inférieure de 310 K€.

6.6.15. Autres provisions

(en K€)

	Provisions pour litiges	Provisions pour risques	Provisions pour charges	Total
AU 31 DECEMBRE 2010	502	314	750	1 566
Dotations	125	10	382	516
Reprises	- 15	- 255	- 4	- 274
Reprises non utilisées	-	- 2	- 320	- 322
Reclassements	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
AU 31 DECEMBRE 2011	612	66	807	1 485
Dotations	42	-	126	167
Reprises	- 122	- 17	-	- 139
Reprises non utilisées	- 459	-	- 13	- 472
Reclassements	-	-	-	-
Variation de change	-	- 1	-	- 1
Variation de périmètre	-	-	-	-
AU 31 DECEMBRE 2012	73	48	920	1 041

La reprise non utilisée pour 459 K€ correspond à un litige prudhommal.

6.6.16. Litiges et passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'a été constaté par le Groupe au 31 décembre 2012.

6.6.17. Dettes fournisseurs et autres dettes

■ Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes (en K€)

	Non courant		Courant	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	26 406	26 308
Dettes sur immobilisations	-	-	774	584
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	27 180	26 892
Dettes d'impôt exigible	-	-	601	442
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	312	347
Dettes fiscales et sociales	-	-	9 623	10 203
Autres dettes	1	1	1 641	1 462
Produits constatés d'avance	580	637	65	319
Total des autres dettes à moins d'un an	580	637	11 642	12 331
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	580	637	39 423	39 666

6.7. Compte de résultat

6.7.1. Résultat opérationnel

■ Détail du résultat opérationnel (en K€)

	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	210 252	206 596
Achats consommés	- 107 743	- 106 373
Variation des stocks	- 144	1 564
Charges de personnel	- 42 961	- 40 598
Charges externes	- 49 328	- 44 386
Impôts et taxes	- 3 325	- 2 510
Dotations aux amortissements	- 8 641	- 8 206
Autres produits et charges d'exploitation	2 246	2 184
MARGE OPERATIONNELLE	356	8 269
Reprises de provisions	1 187	1 024
Réévaluation des immeubles de placement	43 263	-
Résultat sur cession d'actifs	- 57	619
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs	- 31 860	- 1 447
Dotations aux provisions	- 594	- 618
RESULTAT OPERATIONNEL	12 295	7 847

La marge opérationnelle est composée des ventes réalisées au cours de l'exercice, diminuées des charges y afférant directement.

Le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse de 3 656 K€ par rapport à l'exercice 2011, soit + 2%.

La marge opérationnelle de 8 269 K€ au 31 décembre 2011 s'établit à 356 K€ au 31 décembre 2012.

Les autres produits et charges opérationnels se composent d'une dépréciation des actifs pour - 31 860 K€ et d'une réévaluation des terrains au sein de l'entité Ambro pour + 43 263 K€, suite à l'arrêt définitif de la production de Kraft.

6.7.2. Coût de l'endettement net

■ Détails (en K€)

	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'intérêts	- 2 441	- 2 845
Charges financières sur instruments dérivés	-	-
Produits d'intérêts	112	91
Différences négatives et positives de change (1)	335	- 5
COUT DE L'ENDETTEMENT NET RECURRENT	- 1 994	- 2 760
Charges d'intérêts non récurrentes	-	- 164
COUT DE L'ENDETTEMENT NET	- 1 994	- 2 924

(1) correspondent à des éléments tant financiers que d'exploitation

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, ainsi que la charge financière liée aux instruments dérivés et d'autre part, les revenus sur participations.

Le coût de l'endettement financier net diminue en raison de la diminution des taux d'intérêt qui influencent significativement l'endettement variable du Groupe.

6.7.3. Charges non récurrentes

Ce poste, déjà présenté dans les comptes clos au 31 décembre 2011, correspond aux dépenses engagées par la société Sonaco durant l'exercice 2011 malgré un arrêt complet de l'exploitation inhérent à la situation de guerre civile en Côte d'Ivoire. En 2012, l'activité de Sonaco a connu une reprise, en conséquence, le Groupe a décidé de ne plus retenir la présentation des charges non récurrentes au sein du compte de résultat.

6.8. Autres informations

6.8.1. Evénements postérieurs à la clôture

- La direction du Groupe envisage de réaliser une augmentation du capital de la société Kadem, qui sera soumise à son Assemblée Générale des actionnaires le 21 juin 2013.

6.8.2. Effectif du groupe

	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	126	120
Agents de maîtrise et employés	1 865	1 735
EFFECTIF	1 991	1 855

6.8.3. Impôts

■ Bilan Actif (en K€)

	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF NON COURANT		
Impôt différé	-	-
Autres actifs non courants	-	-
ACTIF COURANT		
Créance d'impôt exigible	590	125
TOTAL ACTIF	590	125

■ Bilan Passif (en K€)

	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Résultat - Part du groupe	-	-
Autres - Part du groupe	-	-
Résultat - Intérêts minoritaires	-	-
Autres - Intérêts minoritaires	-	-
PASSIF NON COURANT		
Impôt différé	14 278	8 587
Dettes d'impôt exigible	-	-
Autres passifs non courant	-	-
PASSIF COURANT		
Dettes d'impôt exigible	601	442
Autres passifs courant	-	-
TOTAL PASSIF	14 879	9 030

■ Créance d'impôt (en K€)

	Courant		Non courant	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
DETTE D'IMPOT EXIGIBLE NETTE	11	317	-	-

■ Analyse de la charge d'impôt (en K€)

	Impôt 2012	Impôt 2011
Résultat avant impôt et résultat des mises en équivalence	11 023	4 022
Taux d'impôt en France	33.33%	33.33%
Impôt au taux normal	3 674	1 341
Différences permanentes et écart de taux d'impôts entre pays	7 958	- 196
Déficits activés	- 5 136	251
Déficits non activés	78	- 806
Résultats taxables à un taux différent du taux normal	-	-
Impôt au taux normal d'imposition	6 573	590
Impôt au taux réduit	0	0
Autres impôts	45	22
<i>Dont redressements fiscaux</i>	-	-
Charges d'impôts du groupe	6 618	612

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

La charge d'impôt du groupe en 2012 est de 6 618 K€, contre 612 K€ en 2011, suite à la fiscalisation des entités roumaines.

6.8.4. Résultat net par action

■ Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

■ Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulteraient de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

La société n'a pas émis à ce jour d'instrument financier à caractère dilutif.

	31/12/2012	31/12/2011
<u>Numérateur</u>		
Résultat net part du groupe (en K€)	4 130	3 505
 <u>Dénominateur</u>		
Nombre moyen d'actions pondéré avant effet dilutif	3 665 265	3 665 265
Effet des actions dilutives		
<i>Options de souscription d'actions</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
<i>Bons de souscription d'actions</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
Effet dilutif potentiel total		
Nombre moyen d'actions pondéré après effet dilutif	3 665 265	3 665 265
R.N.P.G. NON DILUE PAR ACTION (en €)	1.13	0.96
R.N.P.G. DILUE PAR ACTION (en €)	1.13	0.96

6.8.5. Parties liées

■ Actionnariat de SICAL SA

Détenteurs	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Nombre d'actions	Pourcentages de détention	Nombre d'actions	Pourcentages de détention
Société Sofpo	2 363 806	64.49%	2 363 806	64.49%
Société Celta	993 523	27.11%	973 307	26.55%
Autres	307 936	8.40%	328 152	8.96%
TOTAL	3 665 265	100.00%	3 665 265	100.00%

■ Transactions avec des parties liées

Les parties liées s'entendent, au cas particulier, comme étant des personnes morales dont les dirigeants sont communs avec ceux de la société.

(en K€)	31/12/2012	31/12/2011
BILAN		
Prêts obtenus des parties liées	14 052	13 122
Créances sur parties liées	631	633
Dettes sur parties liées	2 360	2 469
COMPTE DE RESULTAT		
Ventes de biens et de services	2 776	3 102
Achats de biens et de services	8 938	8 736
Charges financières	455	525

Rémunérations des principaux dirigeants (en K€)

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunérations	1 854	1 742
Charges sociales	666	573
Jetons de présence	160	135
Avantages postérieurs à l'emploi	1	-
REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	2 680	2 450

6.8.6. Honoraires des commissaires aux comptes

(en K€)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	385	386
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	-	-
Total des honoraires facturés	385	386

6.9. Risques portés par les instruments financiers

6.9.1. Analyse des covenants

Les emprunts souscrits par les sociétés Ambro et Sonaco nécessitent le respect d'un ratio d'endettement à moyen et long terme.

Le non respect de ces ratios a pour effet de suspendre les lignes de crédit et d'entraîner le remboursement anticipé des tirages effectués, et en conséquence de rendre les emprunts exigibles à court terme.

A la clôture des comptes, le Groupe respecte la totalité des covenants conclus pour l'ensemble des lignes de crédit.

6.9.2. Résultat des instruments financiers

■ Résultat des instruments financiers au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012 (En K€)	Juste valeur par le biais du résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Produits d'intérêts	-	-	-	-
Charges d'intérêts	-	-	-	- 2 441
Profits nets de cession	-	-	-	-
Pertes nettes de cession	-	-	-	-
Réévaluation				
- Capitaux propres	-	-	-	-
- Résultat	-	-	-	-
Profits	- 88	-	-	-
Pertes	-	-	614	-
	-	-	- 1 081	-
Résultat des instruments financiers	- 88	-	- 466	- 2 441

Les profits sur prêts et créances correspondent aux reprises de provisions sur créances, utilisées ou non utilisées. Les pertes sur prêts et créances correspondent aux pertes sur créances irrécouvrables, aux dotations aux provisions sur créances, ainsi qu'aux escomptes accordés.

■ Résultat des instruments financiers au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011 (En K€)	Juste valeur par le biais du résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Produits d'intérêts	-	-	-	-
Charges d'intérêts	-	-	-	- 3 010
Profits nets de cession	-	-	-	-
Pertes nettes de cession	-	-	-	-
Réévaluation				
- Capitaux propres	45	-	-	-
- Résultat	- 45	-	-	-
Profits	- 45	-	-	-
Pertes	-	-	942	-
	-	-	- 1 366	-
Résultat des instruments financiers	-	-	- 424	- 3 010

Les profits sur prêts et créances correspondent aux reprises de provisions sur créances, utilisées ou non utilisées. Les pertes sur prêts et créances correspondent aux pertes sur créances irrécouvrables, aux dotations aux provisions sur créances, ainsi qu'aux escomptes accordés.

6.9.3. Echancier des actifs passifs financiers

Au 31 décembre 2012 (en K€)	Valeur au bilan		Valeur comptable au bilan				
	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans	
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	99	-	5	-	18	-	76
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants	11	-	11	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	110	-	16	-	18	-	76
Créances clients et autres créances	45 054	45 054	-	-	-	-	-
Autres créances courantes	10 539	10 539	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	200	200	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Equivalent trésorerie	1 630	1 630	-	-	-	-	-
Trésorerie	5 268	5 268	-	-	-	-	-
Actifs financiers courants	62 692	62 692	-	-	-	-	-
Total Actif financier	62 802	62 692	16	-	18	-	76
Emprunts et dettes financières non courants	2 416	-	509	461	259	187	1 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 483	-	4 423	2 285	2 057	1 823	2 894
Dettes auprès des actionnaires	12 922	-	200	200	200	200	12 122
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes non courantes	580	-	57	57	57	51	359
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers non courants	29 401	-	5 189	3 003	2 573	2 261	16 375
Emprunts et dettes financières courants	809	809	-	-	-	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	4 655	4 655	-	-	-	-	-
Intérêts courus	11	11	-	-	-	-	-
Concours bancaires	35 579	35 579	-	-	-	-	-
Comptes courants	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	27 180	27 180	-	-	-	-	-
Comptes mandants créditeurs	-	-	-	-	-	-	-
Dettes auprès des actionnaires	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	88	88	-	-	-	-	-
Passifs financiers	11 553	11 553	-	-	-	-	-
Passifs financiers courants	79 876	79 876	-	-	-	-	-
Total Passif financier	109 277	79 876	5 189	3 003	2 573	2 261	16 375

6.9.4. Classement des actifs passifs financiers par catégorie définie par IAS 39

■ Classement des actifs passifs financiers au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012 (en K€)	Valeur au bilan	Juste valeur par le biais du résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Actifs détenus jusqu'à échéance
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	99	-	42	-	-	57
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants	11	-	-	11	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	110	-	42	11	-	57
Créances clients et autres créances	45 054	-	-	45 054	-	-
Autres créances courantes	10 539	-	-	10 539	-	-
Autres actifs financiers courants	201	-	-	20	-	181
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Equivalent trésorerie	1 630	1 630	-	-	-	-
Trésorerie	5 268	5 268	-	-	-	-
Actifs financiers courants	62 692	6 898	-	55 613	-	181
Total Actif financier	62 802	6 898	42	55 624	-	238
Emprunts et dettes financières non courants	2 416	-	-	-	2 416	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 483	-	-	-	13 483	-
Dettes auprès des actionnaires	12 922	-	-	-	12 922	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Autres dettes non courantes	580	-	-	-	580	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers non courants	29 401	-	-	-	29 401	-
Emprunts et dettes financières courants	809	-	-	-	809	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	4 655	-	-	-	4 655	-
Intérêts courus	11	-	-	-	11	-
Concours bancaires	35 579	-	-	-	35 579	-
Comptes courants	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	27 180	-	-	-	27 180	-
Comptes mandants créditeurs	-	-	-	-	-	-
Dettes auprès des actionnaires	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	88	88	-	-	-	-
Passifs financiers	11 553	-	-	-	11 553	-
Passifs financiers courants	79 876	88	-	-	79 787	-
Total Passif financier	109 277	88	-	-	109 188	-

■ Classement des actifs passifs financiers au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011 (en K€)	Valeur au bilan	Juste valeur par le biais du résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Actifs détenus jusqu'à échéance
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	246	-	42	-	-	204
Prêts et créances	4	-	-	4	-	-
Autres actifs non courants	8	-	-	8	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	258	-	42	12	-	204
Créances clients et autres créances	46 463	-	-	46 463	-	-
Autres créances courantes	6 482	-	-	6 482	-	-
Autres actifs financiers courants	314	-	-	19	-	295
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Equivalent trésorerie	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	6 083	6 083	-	-	-	-
Actifs financiers courants	59 341	6 083	-	52 964	-	295
Total Actif financier	59 600	6 083	42	52 976	-	499
Emprunts et dettes financières non courants	2 715	-	-	-	2 715	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 355	-	-	-	9 355	-
Dettes auprès des actionnaires	12 122	-	-	-	12 122	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Autres dettes non courantes	637	-	-	-	637	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers non courants	24 829	-	-	-	24 829	-
Emprunts et dettes financières courants	1 093	-	-	-	1 093	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 839	-	-	-	3 839	-
Intérêts courus	20	-	-	-	20	-
Concours bancaires	38 574	-	-	-	38 574	-
Comptes courants	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	26 892	-	-	-	26 892	-
Comptes mandants créditeurs	-	-	-	-	-	-
Dettes auprès des actionnaires	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	12 331	-	-	-	12 331	-
Passifs financiers courants	82 749	-	-	-	82 749	-
Total Passif financier	107 578	-	-	-	107 578	-

6.9.5. Engagements hors bilan par échéance

(en K€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Au-delà
Engagements donnés								
- Suretés réelles	4 749	2 494	1 798	1 625	1 395	1 125	770	543
- Garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cautions	10 736	1 700	264	227	156		-	-
- Créances cédées en garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
- Engagement d'achat	72	36		-	-	-	-	-
Total engagements donnés	15 557	4 230	2 063	1 852	1 551	1 125	770	543
Engagements reçus								
- Cautions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-
- Lignes de crédit confirmées	-	-	-	-	-	-	-	-
- Engagement de fourniture	72	36	-	-	-	-	-	-
Total engagements reçus	72	36	-	-	-	-	-	-

6.9.6. Maturité des dettes financières sur la base des paiements contractuels

■ Maturité des dettes financières non courantes

(en K€)	Valeur bilan au 31/12/2012	Nominal et intérêts futurs	à – de 2 ans	à – de 3 ans	à – de 4 ans	à – de 5 ans	à + de 5 ans	Dettes conditionnées
Emprunts et dettes financières non courants								
- Emprunts auprès des établissements de crédit	13 483	14 190	4 682	2 448	2 168	1 894	2 998	-
> Nominal	13 483	13 483	4 423	2 285	2 057	1 823	2 894	-
> Charges financières futures	-	708	259	163	111	71	104	-
- Emprunts en crédit-bail	1 416	1 489	550	482	268	189	0	-
> Nominal	1 416	1 416	509	461	259	187	0	-
> Charges financières futures	-	73	41	21	9	2	0	-
- Dettes auprès des actionnaires	12 922	12 922	200	200	200	200	-	12 122
- Autres dettes financières	1 000	1 268	69	61	53	45	1 040	-
> Nominal	1 000	1 000	0	0	0	0	1 000	-
> Charges financières futures	-	268	69	61	53	45	40	-
Total passifs non courants	28 821	29 870	5 501	3 191	2 689	2 328	4 038	12 122

■ Maturité des dettes financières courantes

(en K€)	Valeur bilan au 31/12/2012	Nominal et intérêts futurs	< 1 mois	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois
Emprunts et dettes financières courants						
- Emprunts auprès des établissements de crédit	4 655	5 002	251	1 093	1 249	2 408
> Nominal	4 655	4 655	232	1 014	1 159	2 249
> Charges financières futures	-	347	19	79	90	159
- Intérêts courus	10	10	10	-	-	-
- Concours bancaires	35 579	35 579	14 399	12 469	6 022	2 689
- Emprunts en crédit-bail	573	638	62	113	159	304
> Nominal	573	573	55	101	143	275
> Charges financières futures	-	64	7	12	16	29
- Autres dettes financières	236	319	6	72	77	164
> Nominal	236	236	5	60	65	105
> Charges financières futures	-	83	1	12	12	59
Total passifs courants	41 053	41 548	14 728	13 747	7 507	5 565

Le groupe SICAL n'a pas de dettes qui revêtent la forme de prêts participatifs ou de comptes courants.

6.9.7. Variation des provisions sur créances clients et autres créances

(en K€)	31/12/2011	Dépréciations ou perte de valeur	Reprise de dépréciations	Reprise de dépréciation non consommées	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2012
Provisions sur créances clients	4 356	438	- 448	- 165	-	- 12	4 169
Provisions sur autres créances	146	-	-	- 50	-	-	96
Total	4 502	438	- 448	- 215	-	- 12	4 265

La nature et les échéances de règlement des créances ne justifient pas une actualisation des créances.

6.9.8. Créances clients en souffrance

Créances clients (en K€)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Valeur brute au bilan	49 223	50 819
Provision hors groupe	- 4 169	- 4 356
Valeur nette comptable hors groupe	45 054	46 463
<i>Dont :</i>		
Dans les délais	34 668	35 032
Retard < 30 jours	5 879	7 599
Retard compris entre 30 et 60 jours	2 012	2 510
Retard compris entre 60 et 90 jours	1 587	754
Retard compris entre 3 et 6 mois	992	575
Retard > 6 mois	4 085	4 349
Provision hors groupe	- 4 169	- 4 356
Valeur nette hors groupes	45 054	46 463

6.10. Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 conduit le Groupe à fournir une information en fonction de secteurs opérationnels. Un secteur opérationnel constitue un regroupement d'activités susceptibles de percevoir des produits et de supporter des charges. Chaque secteur opérationnel dispose d'un outil de reporting disponible et individualisé et est placé sous la responsabilité d'un décideur opérationnel en charge de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'en évaluer les performances. La répartition du chiffre d'affaires, des investissements et des passifs par secteur opérationnel doit correspondre à la gestion interne du Groupe. Le Groupe a retenu une segmentation adossée sur l'organigramme du périmètre de consolidation et est en mesure d'identifier à ce jour six segments opérationnels portés par les principales filiales du groupe et représentant au moins 75% des produits consolidés. Cette répartition est cohérente avec l'identification des unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent aux filiales.

6.10.1. Secteurs opérationnels du compte de résultat

■ Compte de résultat par secteurs opérationnels au 31 décembre 2012 (en K€)

	Pôle Sical	Pôle Afrique	Pôle Roumanie	Pôle Kadem	Pôle Valscius	Pôle Rawibox	Inter- Pôle	Total groupe
Chiffre d'affaires	80 015	32 258	50 311	18 238	19 763	16 304	- 6 635	210 252
Coût des biens (et services) vendus	- 35 118	- 23 887	- 24 612	- 10 207	- 9 904	- 9 258	5 099	- 107 887
Frais généraux et commerciaux	- 44 268	- 10 166	- 24 491	- 8 350	- 10 790	- 5 479	1 536	- 102 009
MARGE OPERATIONNELLE	628	- 1 795	1 208	- 320	- 932	1 566	-	356
Autres produits opérationnels	507	135	43 708	45	80	33	-	44 509
Autres charges opérationnelles	- 469	- 32	- 31 860	- 43	- 153	- 13	-	- 32 570
RESULTAT OPERATIONNEL	666	- 1 692	13 057	- 318	- 1 004	1 586	-	12 295
Autres produits et charges nets	- 6	- 626	959	-	-	8	-	335
Produits sur prêts et placements de trésorerie	230	36	60	-	-	15	- 229	112
Charges de financement	- 729	- 909	- 475	- 406	- 37	- 113	229	- 2 441
RESULTAT RECURRENT	161	- 3 191	13 600	- 725	- 1 041	- 1 496	-	10 300
Charges non récurrentes	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	161	- 3 191	13 600	- 725	- 1 041	- 1 496	-	10 300
Impôts courants	- 134	- 265	- 266	-	-	- 306	-	- 970
Impôts différés	339	809	- 6 795	-	- 8	7	-	- 5 648
RESULTAT NET	366	- 2 647	6 539	- 725	- 1 049	1 197	-	3 682
RESULTAT NET PART DU GROUPE (a)	348	- 2 186	6 539	- 718	- 1 049	1 195	-	4 130
- Part des minoritaires (b)	18	- 462	-	- 7	-	3	-	- 448

■ Informations par zones géographiques au 31 décembre 2012 (en K€)

Zones géographiques	Afrique	Europe	France	Inter - zone	Total
Chiffre d'affaires	32 257	98 072	90 517	- 10 594	210 252
Résultat net groupe	- 2 186	7 055	- 740	-	4 130

■ Compte de résultat par secteurs opérationnels au 31 décembre 2011 (en K€)

	Pôle Sical	Pôle Afrique	Pôle Roumanie	Pôle Kadem	Pôle Valscius	Pôle Rawibox	Inter- Pôle	Total groupe
Chiffre d'affaires	78 978	27 359	48 329	20 317	20 510	16 144	- 5 041	206 596
Coût des biens (et services) vendus	- 33 815	- 19 103	- 24 092	- 11 862	- 10 185	- 9 522	3 769	- 104 809
Frais généraux et commerciaux	- 41 510	- 8 652	- 19 588	- 8 950	- 10 957	- 5 133	1 272	- 93 517
MARGE OPERATIONNELLE	3 653	- 395	4 649	- 495	- 632	1 490	-	8 269
Autres produits opérationnels	7	1 232	108	972	330	26	- 900	1 775
Autres charges opérationnelles	- 1 476	- 21	- 1 575	- 2	- 19	- 4	900	- 2 197
RESULTAT OPERATIONNEL	2 184	815	3 182	476	- 321	1 512	-	7 847
Autres produits et charges nets	-	175	- 218	-	-	37	-	- 5
Produits sur prêts et placements de trésorerie	250	19	40	-	-	31	- 249	91
Charges de financement	- 908	- 855	- 642	- 483	- 53	- 154	249	- 2 845
RESULTAT RECURRENT	1 526	155	2 361	- 7	- 374	1 427	-	5 088
Charges non récurrentes	-	- 1 066	-	-	-	-	-	- 1 066
RESULTAT AVANT IMPOT	1 526	- 911	2 361	- 7	- 374	1 427	-	4 022
Impôts courants	- 402	- 68	- 27	-	-	- 259	-	- 756
Impôts différés	- 150	241	57	-	- 7	3	-	144
RESULTAT NET	974	- 738	2 392	- 7	- 382	1 171	-	3 410
RESULTAT NET PART DU GROUPE (a)	979	- 645	2 392	- 7	- 382	1 169	-	3 505
- Part des minoritaires (b)	- 5	- 93	-	-	-	3	-	- 95

■ Informations par zones géographiques au 31 décembre 2011 (en K€)

Zones géographiques	Afrique	Europe	France	Inter - zone	Total
Chiffre d'affaires	27 359	98 257	91 553	- 10 573	206 596
Résultat net groupe	- 645	3 602	548	-	3 505

6.10.2. Secteurs opérationnels du bilan

■ Bilan par secteurs opérationnels au 31 décembre 2012

	Pôle Sical	Pôle Afrique	Pôle Roumanie	Pôle Kadem	Pôle Valscius	Pôle Rawibox	Inter- Pôle	Total groupe
ACTIFS NON COURANTS	41 618	11 527	89 264	10 953	7 243	8 897	- 15 894	153 608
Ecarts d'acquisition	46	-	-	2 467	2 396	418	-	5 327
Immobilisations incorporelles	99	418	85	41	48	18	-	709
Immobilisations corporelles	25 567	11 037	34 286	8 427	4 634	8 461	-	92 411
Immeubles de placement	-	-	54 886	-	165	-	-	55 050
Autres actifs non courants	15 907	71	7	18	-	-	- 15 894	111
ACTIFS COURANTS	47 122	25 194	39 404	6 587	5 362	6 608	- 31 989	97 749
Stocks et en-cours	8 816	11 102	9 827	1 687	1 503	1 531	-	34 466
Autres actifs courants	35 920	13 226	27 135	4 555	3 453	4 084	- 31 989	56 385
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 386	867	2 441	345	406	453	-	6 898
TOTAL ACTIF	88 740	36 721	128 668	17 540	12 605	14 965	- 47 883	251 356
PASSIFS NON COURANTS	31 273	1 038	20 305	7 696	1 552	1 443	- 16 266	47 042
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	10 182	134	12 850	918	1 051	1 076	- 10 312	15 899
Impôt différé passif	6 284	5442	7 034	-	65	353	-	14 277
Provision pour engagement de retraite	1 798	185	-	-	396	15	-	2 395
Autres dettes non courantes	13 010	177	422	6 778	39	-	- 5 955	14 471

PASSIFS COURANTS	48 400	23 063	24 167	7 250	7 135	2 240	- 31 617	80 638
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	16 104	14 521	8 341	3 089	13	385	- 1 400	41 054
Dettes d'impôt exigible	19	243	109	-	-	229	-	601
Dettes fournisseurs et autres dettes	10 294	6 980	12 470	4 012	1 688	1 243	- 9 507	27 180
Autres passifs courants	21 983	1 318	3 247	149	5 433	383	- 20 710	11 804
PASSIF COURANT ET NON COURANT	79 673	24 101	44 472	14 946	8 687	3 684	- 47 883	127 680

■ Informations par zones géographiques au 31 décembre 2012 (en K€)

Zones géographiques	Afrique	Europe	France	Inter - zones	Total
Investissements 2012	1 607	2 711	1 986	-	6 255
Total actif	36 721	166 641	92 979	- 44 985	251 356

■ Bilan par secteurs opérationnels au 31 décembre 2011

	Pôle Sical	Pôle Afrique	Pôle Roumanie	Pôle Kadem	Pôle Valscius	Pôle Rawibox	Inter- Pôle	Total groupe
ACTIFS NON COURANTS	51 470	11 532	80 045	11 783	7 720	8 371	- 26 515	144 406
Ecarts d'acquisition	46	-	-	2 467	2 396	382	-	5 291
Immobilisations incorporelles	414	427	317	60	53	20	-	1 291
Immobilisations corporelles	24 484	10 883	74 758	9 236	5 106	7 970	-	132 436
Immeubles de placement	-	-	4 965	-	165	-	-	5 130
Autres actifs non courants	26 527	222	4	20	-	-	- 26 515	258
ACTIFS COURANTS	41 163	28 609	38 488	6 646	5 666	5 615	- 28 934	97 254
Stocks et en-cours	8 911	13 298	10 248	1 661	1 780	1 471	-	37 369
Autres actifs courants	31 769	11 256	27 063	4 892	3 658	4 097	- 28 934	53 802
Trésorerie et équivalent de trésorerie	483	4 054	1 177	93	228	48	-	6 083
TOTAL ACTIF	92 633	40 141	118 534	18 429	13 386	13 986	-55 448	241 660
PASSIFS NON COURANTS	25 132	2 018	26 340	6 775	1 420	1 527	- 26 834	36 378
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	4 012	267	25 628	1 022	1 057	1 193	- 21 109	12 070
Impôt différé passif	6 623	1 351	238	-	57	318	-	8 587
Provision pour engagement de retraite	1 581	224	-	-	276	16	-	2 098
Autres dettes non courantes	12 917	176	474	5 752	29	-	- 5 726	13 623

PASSIFS COURANTS	47 470	22 265	24 783	8 336	6 736	2 922	- 28 614	83 898
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	13 086	14 227	11 161	3 626	48	1 377	-	43 526
Dettes d'impôt exigible	291	28	-	-	-	123	-	442
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 858	6 828	10 101	4 487	1 627	1 079	- 7 087	26 892
Autres passifs courants	24 235	1 181	3 521	223	5 061	343	- 21 527	13 037
PASSIF COURANT ET NON COURANT	72 602	24 283	51 123	15 111	8 156	4 450	- 55 448	120 276

■ Informations par zones géographiques au 31 décembre 2011 (en K€)

Zones géographiques	Afrique	Europe	France	Inter - zones	Total
Investissements 2011	1 120	5 632	2 516	-	9 267
Total actif	40 141	155 363	100 314	- 54 158	241 660

3. Evènements récents et informations complémentaires

3.1 Communiqués de presse de la Société publiés depuis la parution de son rapport annuel

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SICAL

Société anonyme au capital de 11 105 752,91 €.
Siège social : 69, rue du Docteur Pontier — 62380 Lumbres.
575 780 028 R.C.S. Boulogne-sur-Mer.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Les actionnaires de la société SICAL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 27 Juin 2013, à 11 heures dans les locaux de la société Rossmann, Lieu-dit HURST, 67730 LA VANCELLE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leur mission ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Fabrice ROSSMANN ;
- Non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques JOUET PASTRE ;
- Nomination de Monsieur Laurent Kauffmann en qualité de nouvel administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire « AACE Ile de France »,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant « Auditeurs Associés et Consultants Européens »,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projet de résolutions.

Première résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et du rapport des Commissaires aux Comptes,

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 160 722,84 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du même code, qui s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à un montant global de 73 929 €, donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par un bénéfice de 160 722,84 €, décide, conformément à la proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice et le report à nouveau antérieur de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	+ 160 722,84 €
Report à nouveau antérieur	+ 2 114 286,69 €
Bénéfice distribuable	+ 2 275 009,53 €

Affectation

Réserve légale (plafond atteint)	
Autres réserves	0 €
Dividende (0,20 € par action)	733 053,00 €
Solde affecté au Compte "Report à nouveau"	1 541 956,53 €

En conséquence, il sera distribué un dividende de 0,20 € par action. Ce dividende sera soumis, pour les personnes physiques imposables sur le revenu en France, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application de l'abattement de 40 %. De plus, ces dividendes seront soumis à un prélèvement à la source de 21 % calculé sur le montant brut des distributions. Ce prélèvement effectué par l'organisme payeur n'est pas libératoire. Il constitue un acompte à imputer sur l'impôt sur le revenu dont l'excédent sera, le cas échéant, remboursé. La loi ouvre la possibilité pour les foyers fiscaux dont le revenu

fiscal de référence est inférieur à certains seuils de demander d'être dispensés du versement de cet acompte. Ce dividende donnera lieu aux prélèvements sociaux qui seront effectués à la source.

Ce dividende sera mis en paiement en espèces à compter du 1er juillet 2013.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est rappelé que :

- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société a procédé à une distribution de dividende d'un montant de 0,30 € par action,
- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a procédé à une distribution de dividende d'un montant de 0,30 € par action,
- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société a procédé à une distribution de dividende d'un montant de 0,25 € par action,

Troisième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations et conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

Cinquième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs à la somme de 25 000 € au titre de l'exercice 2013 et des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Sixième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat d'administrateur de M. Fabrice ROSSMANN arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelé à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

Septième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat d'administrateur de M. Jacques Jouet Pastre arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas procéder à son renouvellement. L'Assemblée Générale remercie M. Jacques Jouet Pastre pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat d'administrateur.

Huitième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, à compter de ce jour, M. Laurent Kauffmann né le 8 mai 1949 et demeurant 37, rue Schweighauser, Strasbourg (67000) en qualité d'administrateur, pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelé à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

Neuvième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société AACE Ile de France arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelé à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

Dixième résolution. — L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Auditeurs Associés et Consultants Européens arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelé à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

Onzième résolution. — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute personne physique ou morale de son choix.

La Société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoir et de vote par correspondance, les demandes devant être parvenues au siège social de la Société six (6) jours avant la date de l'Assemblée au plus tard.

L'actionnaire qui retourne le formulaire de vote par correspondance n'aura plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'Assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que la Société le reçoive trois jours au moins avant l'Assemblée.

Il n'est pas prévu de voter par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette Assemblée Générale. De ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Par ailleurs, les actionnaires sont informés que :

— les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires représentant au moins la fraction de capital exigée par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus

tard vingt-cinq jours avant l'Assemblée Générale. La demande d'inscription de points à l'ordre du jour de l'Assemblée doit être motivée. La demande d'inscription de projets de résolution doit être accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. — les questions écrites doivent être adressées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale.

Étant ici précisé que toute demande ou question écrite doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'administration.

1302430

Le 20 juin 2013

**COMMUNIQUE DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE
RETRAIT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR
LA SOCIETE CELTA**

**AGISSANT DE CONCERT AVEC
M. BERNARD ROSSMANN ET LA SOCIETE SOFPO**

PRESENTEE PAR



Le présent communiqué établi par CELTA, relatif au projet d'offre publique de retrait ayant fait l'objet d'un dépôt le 20 juin 2013 auprès de l'Autorité des marchés financiers, est publié en application de l'article 231-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le projet d'offre publique de retrait et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

1. PRESENTATION DE L'OFFRE PUBLIQUE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 236-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), la société CELTA, SA au capital de 1.857.345 €, dont le siège social est situé à Zone industrielle Les Champs, 63120 Courpière, immatriculée au RCS de Clermont Ferrand sous le N° 542 102 801 (ci-après l'« **Initiateur** ») - et contrôlée par la SAS ROSSMANN au capital de 1.525.000 € immatriculée au RCS Colmar sous le N° 588 505 289 elle-même contrôlée par M. Bernard ROSSMANN et représentée par M. Laurent KAUFFMANN, Président du Directoire - agissant de concert avec (i) la société SOFPO, SA au capital de 1.880.035,25 €, dont le siège social est situé à 16150 Exideuil s/Vienne, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le N° 591 820 410, - et contrôlée par la SAS ROSSMANN au capital de 1.525.000 € immatriculée au RCS de Colmar sous le N° 588 505 289 elle-même contrôlée par M. Bernard ROSSMANN et représentée par M. Laurent KAUFFMANN, Président du Directoire - et (ii) M. Bernard ROSSMANN (CELTA SA ensemble avec SOFPO SA et M. Bernard ROSSMANN étant ci-après dénommés le « **Concert** »), offre irrévocablement aux actionnaires de la société SICAL, société anonyme de droit français au capital de 11.105.752,91 € divisé en 3.665.265 actions de 3,03 euros de valeur nominale chacune, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Boulogne-sur-mer sous le numéro 575 780 028, dont le siège social est situé au 69 rue du Docteur Pontier, 62380 Lumbres (« **SICAL** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de 20,00 euros par action (le « **Prix par Action** ») dans le cadre de la présente offre publique de retrait (ci-après l'« **Offre** »).

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris (« **NYSE Alternext Paris** ») sous le code ISIN FR0000063653, mnémonique « SICA » (ci-après les « **Actions** » ou les « **Titres** »).

Le Concert détient à la date du dépôt du projet d'Offre plus de 95% des droits de vote de la Société.

ARKEON Finance, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le projet d'Offre porte sur l'ensemble des actions de la Société en circulation non détenues, par le Concert à la date du dépôt du projet d'Offre, soit 200.410¹ actions SICAL, représentant 5,47% du capital et 4,64 % des droits de vote.

Le projet de note d'information est établi par la société CELTA.

La durée de l'Offre sera de dix (10) jours de négociation.

¹ Sur la base de la répartition du capital au 12 avril 2013

1.1 Contexte de l'Offre

1.1.1. Historique

La société CELTA a acquis, le 12 avril 2013, 32.000 actions de la société SICAL (soit 0,87% du capital) auprès de la société EXPANSO INVESTISSEMENTS, portant ainsi sa participation de 27,11% à 27,98% du capital représentant respectivement 20,31% et 20,84% des droits de vote de SICAL.

Cette acquisition a été réalisée au prix de 20,00 € par action, dans le cadre d'une transaction de gré à gré. Le prix d'acquisition des 32.000 actions, soit 640.000 euros, a été payé à la date de réalisation de la cession.

Le 17 avril 2013, le Concert composé de M. Bernard ROSSMANN et des sociétés CELTA et SOFPO a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 95% des droits de vote de la Société et détenir à cette date 3.464.855 actions représentant 94,53 % du capital et 95,36% des droits de vote. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF, le 24 avril 2013, sous le numéro 2013DD243828.

La participation du Concert dans SICAL est depuis lors restée inchangée.

La société CELTA, agissant de concert avec la société SOFPO et M. Bernard ROSSMANN, a décidé de lancer une Offre publique de retrait visant la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par le Concert, cotées sur NYSE Alternext Paris.

Cette Offre sera effectuée sous la forme d'une offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire sur les titres de la Société, au prix de 20,00 euros par titre.

1.1.2. Répartition du capital de SICAL

A la connaissance de l'Initiateur, le capital social et, sur une base théorique, les droits de vote de SICAL sont répartis comme suit depuis le 12 avril 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
M. Bernard ROSSMANN	75 526	2,06%	151 052	2,49%
SOFPO	2 363 806	64,49%	4 366 247	72,03%
CELTA	1 025 523	27,98%	1 262 918	20,84%
Sous-total concert (M. Bernard ROSSMANN + SOFPO + CELTA)	3 464 855	94,53%	5 780 217	95,36%
Flottant	200 410	5,47%	281 223	4,64%
TOTAL	3 665 265	100%	6 061 440	100%

Nb : le pourcentage des droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à l'exception des actions ci-dessus, aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de SICAL.

1.1.3. Historique des acquisitions d'actions par le concert Bernard ROSSMANN

M. Bernard ROSSMANN, via la Société CELTA, a procédé indirectement aux acquisitions d'actions SICAL listées ci-dessous au cours des 12 derniers mois précédant le 12 avril 2013 :

- Acquisition d'une action SICAL, au prix unitaire de 12,50€, pour un montant global de 12,50€ le 8 novembre 2012 ;
- Acquisition de 20 actions SICAL, au prix unitaire de 10,96€, pour un montant global de 219,20€ le 6 novembre 2012.

1.2 Motifs de l'opération et intentions de l'Initiateur

1.2.1 Motifs de l'opération

Dans la mesure où les actionnaires minoritaires de SICAL ne représentent pas plus de 5% des droits de vote de la Société, M. Bernard ROSSMANN, dans l'esprit de la réglementation, souhaite proposer aux actionnaires détenant le solde du capital de vendre leurs titres. La société CELTA a ainsi déposé auprès de l'AMF le projet d'Offre qui ne sera pas suivie d'une procédure de Retrait Obligatoire afin de ne pas pénaliser les salariés ou les autres minoritaires qui souhaitent conserver leur participation au capital de SICAL.

La mise en œuvre d'une offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire permettrait à SICAL de se libérer des contraintes réglementaires et administratives liées à l'admission de ses titres sur le marché de NYSE Alternext Paris, et dès lors de réduire les coûts qui y sont associés, une telle opération permettant en outre de simplifier à l'avenir le fonctionnement de la Société.

Elle permettrait de proposer aux actionnaires minoritaires, désireux de réaliser leur investissement, une liquidité immédiate et intégrale de leurs titres, et ce, dans un contexte de faible rotation du flottant sur le marché, dans des conditions de cession jugées équitables par l'Expert Indépendant (tel que ce terme est défini ci-après).

Dans cette perspective, l'Initiateur a mandaté ARKEON Finance qui a procédé à une évaluation des actions SICAL dont une synthèse est reproduite à la section 3 du projet de note d'information.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, le conseil d'administration de SICAL a procédé à la désignation, le 24 avril 2013, du cabinet LEDOUBLE SA, en qualité d'expert indépendant qui conclut sur le caractère équitable du prix proposé aux actionnaires dans le cadre de l'Offre publique de Retrait non suivie du Retrait Obligatoire ; le rapport de l'Expert Indépendant est intégralement reproduit à la section 2 du projet de note en réponse de la Société.

1.2.2 Intentions de l'Initiateur pour les 12 mois à venir

1.2.2.1 Intentions relatives à la stratégie – orientations en matière d'activité

La mise en œuvre de l'offre publique de retrait non suivie du Retrait Obligatoire n'impacte en rien la politique de développement de l'activité opérationnelle de la Société et l'Initiateur, ensemble avec les autres membres du Concert, n'entend modifier ni la stratégie, ni la politique industrielle, commerciale et financière de la Société au cours des douze prochains mois.

1.2.2.2 Intentions en matière d'emploi

L'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité actuelle de SICAL. De ce fait, l'Initiateur et les autres membres du Concert n'ont pas l'intention de demander de modification de la politique de la Société en matière d'effectifs, de politique salariale et de gestion des ressources humaines. Elle ne devrait pas donc avoir par elle-même d'impact significatif sur l'emploi.

1.2.2.3 Composition des organes sociaux et de la direction de SICAL

A la date du projet de note d'information, le conseil d'administration est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Marie PAULTES, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- Monsieur Bernard ROSSMANN, Directeur général délégué et administrateur ;
- Monsieur Jacques JOUET PASTRE, administrateur ;
- Monsieur Fabrice ROSSMANN, administrateur.

La mise en œuvre de l'Offre ne devrait pas avoir d'incidence sur la composition des organes sociaux et de direction de la Société.

1.2.2.4 Structure du groupe – perspective d'une fusion

A ce jour, il n'est pas envisagé de restructuration juridique. Il n'est pas envisagé de proposer une fusion entre l'Initiateur et SICAL.

1.2.2.5 Politique de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes de SICAL sera déterminée par ses organes sociaux et dépendra de ses capacités distributives, de la situation financière et des besoins de la Société, sans que cela constitue un engagement sur le principe ou sur la quotité des distributions futures de dividendes.

L'Assemblée générale ordinaire de SICAL sera appelée à statuer le 27 juin 2013 sur les comptes de l'exercice 2012 et devra se prononcer sur le paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2012 d'un montant de 0,20 € par action SICAL.

1.2.2.6 Synergies et gains économiques

L'Initiateur et la Société n'anticipent aucune synergie significative de coûts ni de revenus, dont la matérialisation serait identifiable ou chiffrable à la date du dépôt du projet d'Offre.

1.2.2.7 Intentions de l'Initiateur concernant le maintien de la cotation à l'issue de l'Offre

L'intention de l'Initiateur est de maintenir la cotation des actions de la Société à l'issue de l'Offre, si l'Offre est peu suivie (c'est-à-dire si le taux d'apport est de moins de 50%). Dans ce cas, il n'envisage pas de demander la radiation des actions de la Société de la cote dans les six (6) mois à venir.

En revanche, si l'Offre est très suivie (c'est-à-dire si le taux d'apport est de plus de 50%), l'Initiateur envisagera uniquement de demander le retrait des actions de la Société de la cote, à l'issue de l'Offre, mais pas le retrait obligatoire des actions de la Société, dans la mesure où certains des actionnaires minoritaires sont des salariés qui sont restés fidèles à l'entreprise et qui, en raison de leur attachement historique à la Société, pourraient ne pas apporter leurs titres à l'Offre. L'Initiateur ne souhaite pas exproprier ces minoritaires.

La retrait des actions de la cote permettra par ailleurs à la Société de ne plus supporter les coûts récurrents induits par la cotation sur Alternext.

1.3 Accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou de son issue

Il n'existe pas, à la connaissance de l'Initiateur, d'accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

2. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

2.1 Termes de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, ARKEON Finance, agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé le 20 juin 2013 auprès de l'AMF le projet d'Offre sous la forme d'une offre publique de retrait portant sur la totalité des actions SICAL non encore détenues par le Concert à ce jour, au prix de 20,00 euros par action SICAL.

En conséquence, l'Initiateur s'engage irrévocablement auprès des actionnaires de la Société à acquérir, au prix de 20,00 € par action, toutes les actions de la Société qui seront présentées à l'Offre pendant une période de dix (10) jours de négociation. L'Offre publique de retrait sera ouverte du 12 juillet 2013 au 25 juillet 2013 inclus.

ARKEON Finance, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre, garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Monsieur Bernard ROSSMANN et les sociétés CELTA et SOFPO seront co-obligés solidaires aux obligations découlant de l'Offre. Ils ont toutefois convenu entre eux (sans que cet accord restreigne en aucune façon leur solidarité à l'égard des tiers) qu'ils feront en sorte que les actions éventuellement acquises dans le cadre de l'Offre le soient toutes par la société CELTA.

2.2 Titres visés par l'Offre

Le Concert Bernard ROSSMANN détient, directement ou indirectement, à la date du projet de note d'information, 3.464.855 actions SICAL, soit 94,53% du capital, représentant 5.780.217 droits de vote, soit 95,36% des droits de vote sur la base d'un nombre total de 3.665.265 actions et de 6.061.440 droits de vote calculés en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

L'Offre porte donc sur l'intégralité des actions SICAL émises, à l'exception des actions détenues par les Membres du Concert, soit, sur la base du capital social de la Société à la date du projet de note d'information, 200.410 actions représentant 281.223 droits de vote, soit 5,47% du capital et 4,64% des droits de vote de la Société.

A la date du projet de note d'information, à l'exception des actions mentionnées ci-dessus, il n'existe aucun droit ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

2.3 Modalités de l'Offre

Le projet d'Offre a été déposé auprès de l'AMF le 20 juin 2013. Un avis de dépôt a été publié par l'AMF sur son site Internet (www.amf-france.org).

Conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF, le projet de note d'information est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de CELTA et auprès d'ARKEON Finance et a été mis en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de SICAL (www.sical.fr).

Cette Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

L'AMF publiera sur son site Internet une déclaration de conformité motivée relative à l'Offre après s'être assurée de la conformité de l'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

Cette décision de conformité emportera visa de la note d'information. La note d'information ainsi visée par l'AMF ainsi que les documents contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de CELTA seront disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SICAL (www.sical.fr) et seront mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre.

Des exemplaires de ces documents seront également disponibles gratuitement aux sièges de CELTA et auprès d'ARKEON Finance. Conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ces documents sera publié par l'Initiateur sur le site Internet de SICAL (www.sical.fr).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre, et NYSE Euronext Paris publiera, dans un avis annonçant les modalités de l'Offre et le calendrier de l'opération.

L'Offre sera ouverte pendant une période de dix (10) jours de négociation.

2.4 Procédure d'apport à l'Offre

Pour répondre à l'Offre, les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif pur doivent demander au préalable, l'inscription de leurs titres au nominatif administré chez un intermédiaire financier habilité, à moins qu'ils n'en aient demandé au préalable la conversion au porteur, auquel cas ils perdront les avantages attachés au caractère nominatif des actions (tels que les droits de vote doubles). En conséquence, pour répondre à l'Offre, les détenteurs d'actions inscrites au nominatif pur devront demander au teneur de compte-titres nominatif de la Société, à savoir à ce jour Société Générale Securities Services (32, rue du Champ de Tir, 44 000 Nantes), dans les meilleurs délais, la conversion de leurs actions au nominatif administré ou au porteur.

Les actions de la Société présentées à l'Offre devront être libres de tout gage, nantissement ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété. L'Initiateur se réserve le droit d'écarter toutes les actions de la Société apportées qui ne répondraient pas à cette condition.

Les actionnaires de la Société qui souhaiteraient apporter leurs titres à l'Offre dans les conditions proposées devront remettre à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs actions (établissement de crédit, entreprise d'investissement, etc.) un ordre de vente irrévocable, en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire, au plus tard le 25 juillet 2013, jour de la clôture de l'Offre.

L'offre s'effectuera par achats sur le marché, le règlement livraison étant effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, trois jours de négociation après chaque exécution. Les frais de négociation (à savoir les frais de courtage et la TVA afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires vendeurs.

ARKEON Finance, disposant de l'agrément de prise ferme, agissant en qualité de membre de marché acheteur, se portera acquéreur, pour le compte de l'Initiateur, de toutes les actions de la Société qui seront apportées à l'Offre publique de retrait.

2.5 Calendrier indicatif de l'Offre

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et NYSE Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les caractéristiques et le calendrier de l'Offre.

Date	Opération
20 juin 2013	Dépôt du projet de note d'information auprès de l'AMF Mise à disposition du public et mise en ligne sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SICAL (www.sical.fr) du projet de note d'information de l'Initiateur
20 juin 2013	Publication par l'Initiateur d'un communiqué de presse indiquant le dépôt du projet de note d'information
25 juin 2013	Dépôt par la Société SICAL du projet de note en réponse Mise à disposition du public et mise en ligne sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SICAL (www.sical.fr) du projet de note en réponse
25 juin 2013	Publication par SICAL d'un communiqué de presse indiquant le dépôt du projet de note en réponse
9 juillet 2013	Déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa sur la note d'information de l'Initiateur ; visa de la note en réponse de la Société
10 juillet 2013	Mise à disposition du public et mise en ligne sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et SICAL (www.sical.fr) de la note d'information de l'Initiateur et de la note en réponse de la Société Mise à disposition du public et mise en ligne sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SICAL (www.sical.fr) des documents « Autres informations » relatifs aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de CELTA et de SICAL
11 juillet 2013	Publication d'un avis de NYSE Euronext Paris sur le calendrier de l'Offre
12 juillet 2013	Ouverture de l'Offre
25 juillet 2013	Clôture de l'Offre
26 juillet 2013	Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre

2.6 Coût et financement de l'Offre

2.6.1 Frais liés à l'opération

Le montant global des frais exposés dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes financiers, juridiques, comptables ainsi que tous experts et autres consultants et les frais de communication, est estimé à environ 200 000 € (H.T.).

2.6.2 Mode de financement de l'Offre

Le montant de l'Offre (hors frais liés à l'opération) est de 4.008.200 €, correspondant à l'acquisition de 200.410 actions SICAL au prix unitaire de 20,00 €, étant précisé que la totalité des actions SICAL apportées à l'Offre seront acquises par la société CELTA.

Le financement des sommes dues par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre s'effectuera par financement propre avec la trésorerie actuelle de la société CELTA.

2.7 Restriction concernant l'Offre à l'étranger

L'Offre est faite exclusivement en France. L'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. Les personnes concernées sont tenues de se renseigner sur les transactions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

3. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX PAR ACTION

Les éléments d'appréciation de prix de l'Offre ont été réalisés par ARKEON Finance.

Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs obtenues par les différentes méthodes d'évaluation utilisées.

Synthèse de la valorisation (3 méthodes retenues)	Valeur (€)	Prime / (décote)
DCF	15,3	31%
Comparables	12,0	66%
Transactions sur le capital	20,0	0%
Synthèse	15,8	27%

Contact :

**ARKEON
FINANCE**

Karen BEBERAC

+33 (0)1 53 70 29 42

karenbeberac@arkeonfinance.fr

www.arkeonfinance.fr

Le 25 juin 2013

**COMMUNIQUE DE DEPOT D'UN PROJET DE NOTE D'INFORMATION EN
REPONSE A L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



En réponse à la note d'information établie par CELTA
agissant de concert avec M. BERNARD ROSSMANN et SOFPO



Un projet de note d'information en réponse a été établi et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») le 25 juin 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-26 de son Règlement général.

Le présent communiqué a été établi par SICAL et est diffusé en application de l'article 231-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le projet d'offre publique de retrait, le projet de note d'information de CELTA agissant de concert avec M. Bernard ROSSMANN et SOFPO, ainsi que le projet de note d'information en réponse de la Société SICAL restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

1. PRESENTATION DE L'OFFRE PUBLIQUE

1.1 Rappel des principales conditions de l'offre publique de retrait

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 236-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), la société CELTA, SA au capital de 1.857.345 €, dont le siège social est situé à Zone industrielle Les Champs, 63120 Courpière, immatriculée au RCS de Clermont Ferrand sous le N° 542 102 801 (ci-après l'« **Initiateur** ») - et contrôlée par la SAS ROSSMANN au capital de 1.525.000 € immatriculée au RCS Colmar sous le N° 588 505 289 elle-même contrôlée par M. Bernard ROSSMANN et représentée par M. Laurent KAUFFMANN, Président du Directoire - agissant de concert avec (i) la société SOFPO, SA au capital de 1.880.035,25 €, dont le siège social est situé à 16150 Exideuil s/Vienne, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le N° 591 820 410, - et contrôlée par la SAS ROSSMANN au capital de 1.525.000 € immatriculée au RCS de Colmar sous le N° 588 505 289 elle-même contrôlée par M. Bernard ROSSMANN et représentée par M. Laurent KAUFFMANN, Président du Directoire - et (ii) M. Bernard ROSSMANN (CELTA SA ensemble avec SOFPO SA et M. Bernard ROSSMANN étant ci-après dénommés le « **Concert** »), offre irrévocablement aux actionnaires de la société SICAL, société anonyme de droit français au capital de 11.105.752,91 € divisé en 3.665.265 actions de 3,03 euros de valeur nominale chacune, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Boulogne-sur-mer sous le numéro 575 780 028, dont le siège social est situé au 69 rue du Docteur Pontier, 62380 Lumbres (« **SICAL** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de 20,00 euros par action (le « **Prix par Action** ») dans le cadre de la présente offre publique de retrait (ci-après l'« **Offre** »).

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris (« **NYSE Alternext Paris** ») sous le code ISIN FR0000063653, mnémonique « **SICA** » (ci-après les « **Actions** » ou les « **Titres** »).

Le Concert détient à la date du dépôt du projet d'Offre plus de 95% des droits de vote de la Société.

ARKEON Finance, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le projet d'Offre porte sur l'ensemble des actions de la Société en circulation non détenues, par le Concert à la date du dépôt du projet d'Offre, soit 200.410² actions SICAL, représentant 5,47% du capital et 4,64 % des droits de vote.

Le projet d'Offre a été déposé par ARKEON Finance agissant pour le compte de l'Initiateur le 20 juin 2013 et mis en ligne sur le site Internet de l'AMF. Un avis de dépôt a été publié par l'AMF le 20 juin 2013 sous le numéro 213C0718.

La durée de l'Offre sera de dix (10) jours de négociation.

² Sur la base de la répartition du capital au 12 avril 2013

1.2 Contexte de l'offre

1.2.1 Historique

La société CELTA a acquis, le 12 avril 2013, 32.000 actions de la société SICAL (soit 0,87% du capital) auprès de la société EXPANSO INVESTISSEMENTS, portant ainsi sa participation de 27,11% à 27,98% du capital représentant respectivement 20,31% et 20,84% des droits de vote de SICAL.

Cette acquisition a été réalisée au prix de 20,00 € par action, dans le cadre d'une transaction de gré à gré. Le prix d'acquisition des 32.000 actions, soit 640.000 euros, a été payé à la date de réalisation de la cession.

Le 17 avril 2013, le Concert composé de M. Bernard ROSSMANN et des sociétés CELTA et SOFPO a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 95% des droits de vote de la Société et détenir à cette date 3.464.855 actions représentant 94,53 % du capital et 95,36% des droits de vote. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF, le 24 avril 2013, sous le numéro 2013DD243828.

La participation du Concert dans SICAL est depuis lors restée inchangée.

La société CELTA, agissant de concert avec la société SOFPO et M. Bernard ROSSMANN, a décidé de lancer une Offre publique de retrait visant la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par le Concert, cotées sur NYSE Alternext Paris.

Cette Offre sera effectuée sous la forme d'une offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire sur les titres de la Société, au prix de 20,00 euros par titre.

1.2.2 Motifs de l'Offre

Dans la mesure où les actionnaires minoritaires de SICAL ne représentent pas plus de 5% des droits de vote de la Société, M. Bernard ROSSMANN, dans l'esprit de la réglementation, souhaite proposer aux actionnaires détenant le solde du capital de vendre leurs titres. La société CELTA a ainsi déposé auprès de l'AMF le présent projet d'Offre qui ne sera pas suivie d'une procédure de Retrait Obligatoire afin de ne pas pénaliser les salariés ou les autres minoritaires qui souhaitent conserver leur participation au capital de SICAL.

La mise en œuvre d'une offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire permettrait à SICAL de se libérer des contraintes réglementaires et administratives liées à l'admission de ses titres sur le marché de NYSE Alternext Paris, et dès lors de réduire les coûts qui y sont associés, une telle opération permettant en outre de simplifier à l'avenir le fonctionnement de la Société.

Elle permettrait de proposer aux actionnaires minoritaires, désireux de réaliser leur investissement, une liquidité immédiate et intégrale de leurs titres, et ce, dans un contexte de faible rotation du flottant sur le marché, dans des conditions de cession jugées équitables par l'Expert Indépendant (tel que ce terme est défini ci-après).

Dans cette perspective, l'Initiateur a mandaté ARKEON Finance qui a procédé à une évaluation des actions SICAL dont une synthèse est reproduite à la section 3 du projet de note d'information.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, le conseil d'administration de SICAL a procédé à la désignation, le 24 avril 2013, du cabinet LEDOUBLE SA, en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** ») qui conclut sur le caractère équitable du prix proposé aux actionnaires dans le cadre de l'Offre publique de Retrait non suivie du Retrait Obligatoire ; le rapport de l'Expert Indépendant est intégralement reproduit à la section 2 du projet de note en réponse de la Société.

1.2.3. Historique des acquisitions d'actions par le concert Bernard ROSSMANN

M. Bernard ROSSMANN, via la Société CELTA, a procédé indirectement aux acquisitions d'actions SICAL listées ci-dessous au cours des 12 derniers mois précédant le 12 avril 2013 :

- Acquisition d'une action SICAL, au prix unitaire de 12,50€, pour un montant global de 12,50€ le 8 novembre 2012 ;
- Acquisition de 20 actions SICAL, au prix unitaire de 10,96€, pour un montant global de 219,20€ le 6 novembre 2012.

1.3 Existence de liens entre la Société et l'Initiateur

M. Bernard ROSSMANN est Directeur Général Délégué, administrateur et principal actionnaire de la Société SICAL directement et indirectement via les sociétés SOFPO et CELTA. M. Bernard ROSSMANN est également Président du Conseil d'Administration de CELTA.

M. Jean-Marie PAULTES est Président Directeur Général de SICAL ; il est également administrateur et Directeur Général de CELTA. Il n'est actionnaire ni de CELTA ni de SICAL.

Comme indiqué précédemment, les Membres du Concert (composé des sociétés SOFPO, CELTA et de M. Bernard ROSSMANN) détiennent 3 464 855 actions SICAL représentant 94,53% du capital et 95,36% des droits de vote de SICAL.

2. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

Le Conseil d'administration de la Société a mandaté le 24 avril 2013, en application de l'article 261-1 I, 1° du Règlement général de l'AMF, le cabinet LEDOUBLE représenté par M. Dominique LEDOUBLE et M. Olivier CRETTE, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Les conclusions de l'expert indépendant sur l'Offre sont les suivantes :

« A l'issue de nos travaux de valorisation du titre SICAL, nous constatons que le prix de l'Offre de 20 € extériorise une prime sur l'ensemble des critères d'évaluation que nous avons retenus.

Nous sommes d'avis que le prix proposé de 20 € est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires apportant volontairement leurs titres aux fins de bénéficier de la liquidité qui leur est offerte, dans le cadre d'une offre facultative pour les actionnaires de SICAL. »

Fait à Paris, le 24 juin 2013.

Olivier CRETTE

Cabinet LEDOUBLE

3. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SICAL

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du Règlement général de l'AMF, les membres du Conseil d'administration de la Société se sont réunis le 24 juin 2013 afin notamment d'examiner le projet d'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt qu'elle présente ainsi que ses conséquences pour la Société et ses actionnaires

Un extrait du procès-verbal de cette réunion contenant l'avis motivé du Conseil Administration est reproduit ci-dessous :

« Le Conseil d'administration, au vu du rapport de l'expert indépendant en date du 24 juin 2013 concluant au caractère équitable du prix proposé dans l'Offre, soit 20 euros par action SICAL pour les actionnaires minoritaires de SICAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet d'Offre qu'il considère conforme aux intérêts de SICAL ainsi qu'à ceux de ses actionnaires et de ses salariés.

Le Conseil d'administration a décidé en conséquence de recommander aux actionnaires de SICAL d'apporter leurs actions à l'offre publique de retrait.»

4. MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE ET CONTACT INVESTISSEURS

Le projet de note d'information en réponse établi par SICAL est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et est mis gratuitement à disposition du public au siège social de SICAL, 69, rue du Docteur Pontier, 62 380 Lumbres.

Conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de SICAL seront mises à disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait.

5. CONTACT INVESTISSEURS



Karen BEBERAC

+33 (0)1 53 70 29 42

karenbeberac@arkeonfinance.fr

www.arkeonfinance.fr

3.2 Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013

Première résolution – L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et du rapport des Commissaires aux Comptes,

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 160 722,84 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du même code, qui s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à un montant global de 73 929 €, donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Voix pour : 5 788 067	Voix contre : 84 892	Voix pour l'abstention : 0
-----------------------	----------------------	----------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Avant de passer au vote de la deuxième résolution, Monsieur Bernard ROSSMANN, intervient pour proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires d'amender la deuxième résolution afin qu'il ne soit pas procédé à une distribution de dividende au titre de l'exercice 2012 laquelle ne paraît pas opportune actuellement. En conséquence, il est proposé que la totalité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 160 722,84 € soit affectée au compte de Report à nouveau qui serait ainsi porté de 2 114 286,69 € à 2 275 009,53 €.

Les membres du Bureau déclarent alors accepter la présentation de cet amendement au vote de la présente Assemblée. Diverses observations sont ensuite échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix la deuxième résolution amendée :

Deuxième résolution amendée - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par un bénéfice de 160 722,84 €, décide, d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice+160 722,84 €

Affectation/

Réserve légale (plafond atteint)

au Report à nouveau.....+160 722,84 €

portant ainsi le report à nouveau de 2 114 286,69 € à 2 275 009,53 €

Conformément à la réglementation en vigueur, il est rappelé que :

- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société a procédé à une distribution de dividende d'un montant de 0,30 € par action,
- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a procédé à une distribution de dividende d'un montant de 0,30 € par action,
- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société a procédé à une distribution de dividende d'un montant de 0,25 € par action,

Voix pour : 5 786 213	Voix contre : 86 746	Voix pour l'abstention : 0
-----------------------	----------------------	----------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution – L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Voix pour : 5 788 043	Voix contre : 84 916	Voix pour l'abstention : 0
-----------------------	----------------------	----------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième résolution – L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations et conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

Voix pour : 5 837 611	Voix contre : 35 348	Voix pour l'abstention : 0
-----------------------	----------------------	----------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité des personnes en capacité de voter

Cinquième résolution – L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs à la somme de 25 000 € au titre de l'exercice 2013 et des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

Voix pour : 5 837 611	Voix contre : 35 348	Voix pour l'abstention : 0
-----------------------	----------------------	----------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Sixième résolution - L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat d'administrateur de M. Fabrice ROSSMANN arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2019 et statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Voix pour : 5 872 935	Voix contre : 24	Voix pour l'abstention : 0
-----------------------	------------------	----------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Septième résolution - L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat d'administrateur de M. Jacques Jouet Pastre arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas procéder à son renouvellement. L'Assemblée Générale remercie M. Jacques Jouet Pastre pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat d'administrateur.

Voix pour : 5 788 043	Voix contre : 83 836	Voix pour l'abstention : 1080
-----------------------	----------------------	-------------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Huitième résolution - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, à compter de ce jour, M. Laurent Kauffmann né le 8 mai 1949 et demeurant 37 rue Schweighaeuser Strasbourg (67000) en qualité d'administrateur, pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2019 et statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Voix pour : 5 872 935	Voix contre : 24	Voix pour l'abstention : 0
-----------------------	------------------	----------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Neuvième résolution - L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société AACE Ile de France arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2019 et statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Voix pour : 5 837 611	Voix contre : 24	Voix pour l'abstention : 35 324
-----------------------	------------------	---------------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Dixième résolution - L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Auditeurs Associés et Consultants Européens arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2019 et statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Voix pour : 5 837 611	Voix contre : 24	Voix pour l'abstention : 35 324
-----------------------	------------------	---------------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Onzième résolution- L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Voix pour : 5 837 611	Voix contre : 24	Voix pour l'abstention : 35 324
-----------------------	------------------	---------------------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

4. Attestation des personnes responsables de l'information relative à SICAL

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 24 juillet 2013 et qui sera diffusé à compter du 25 juillet 2013, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société CELTA et visant les actions de SICAL. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Courpière,

Le 24 juillet 2013

Jean-Marie PAULTES

Président Directeur Général